

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming.
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						



g. F82
L311G

35066

MADAME DE LA PELTRIE

FONDATRICE

DES URSULINES DE QUÉBEC

PAR

L'abbé A -P. GAULIER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE



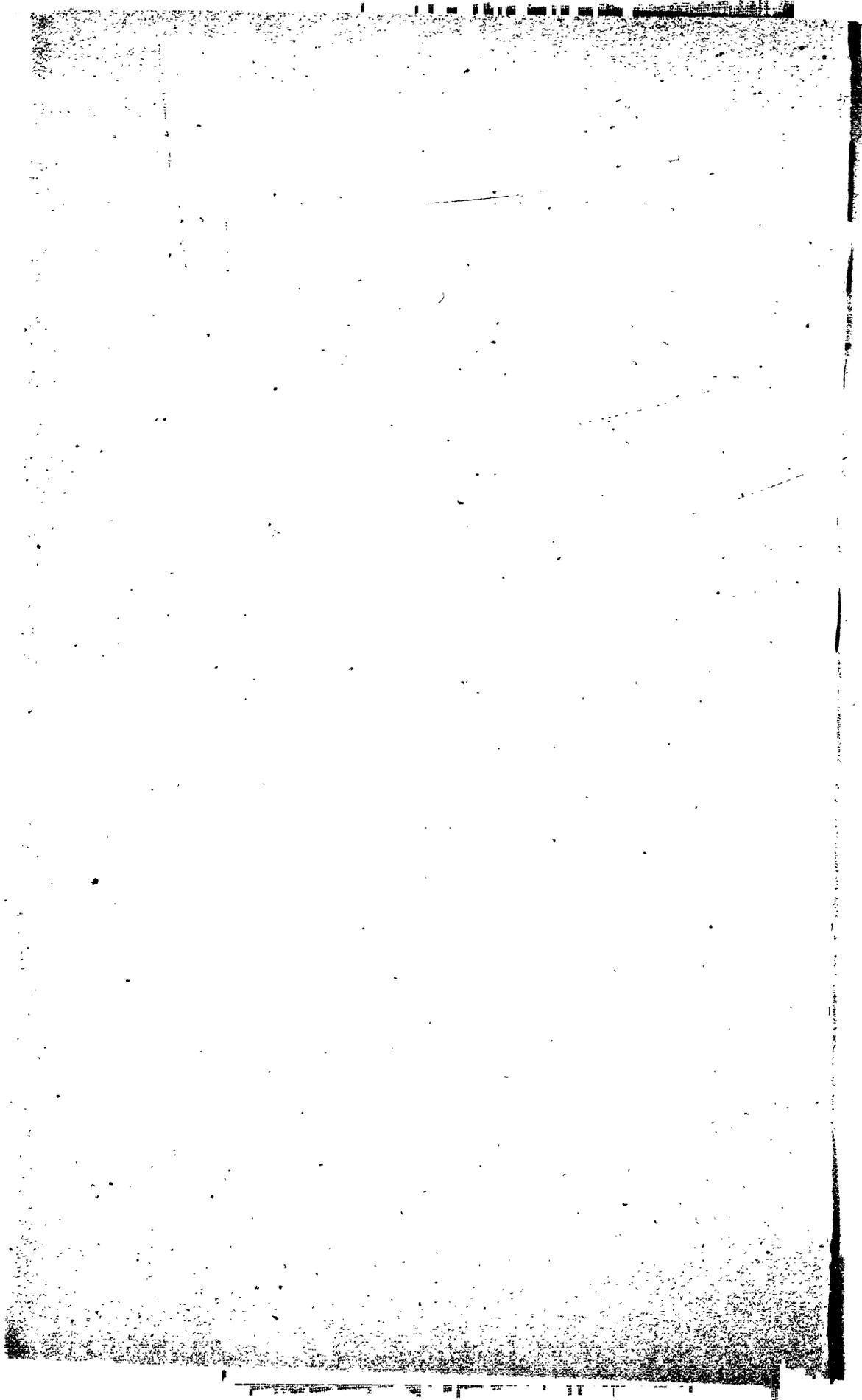
ALENÇON

TYPOGRAPHIE RENAUT-DE BROISE

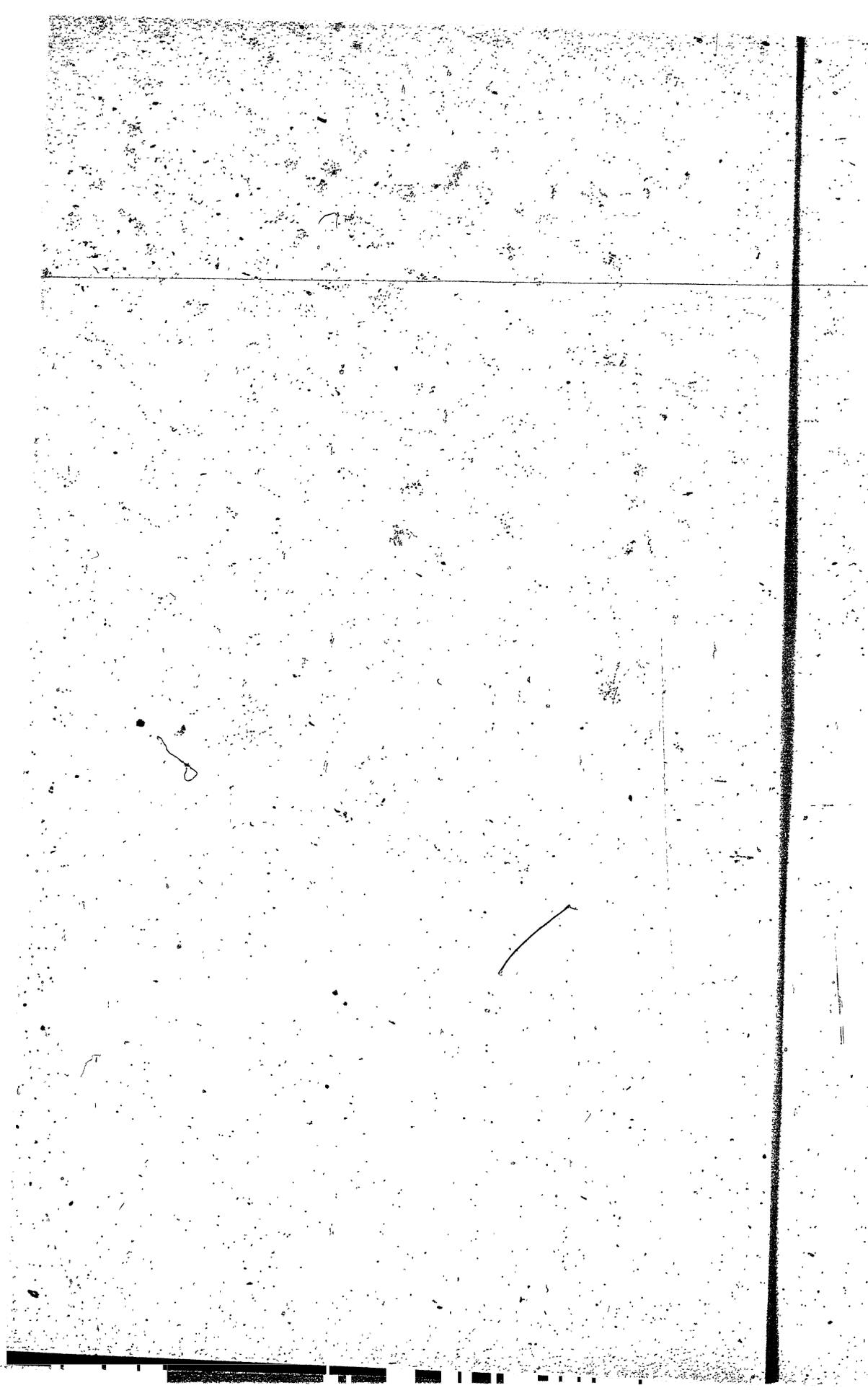
PLACE D'ARMES

1891

BIBLIOTHEQUE
PHILEAS GAGNON
QUEBEC CANADA







MADAME DE LA PEITRIE

FONDATRICE

DES URSULINES DE QUÉBEC

TYPOGRAPHIE E. RENAUT-DEBROISE

MADAME DE LA PELTRIE

FONDATRICE

DES URSULINES DE QUÉBEC

PAR

L'abbé A - P. GAULIER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE



ALENÇON

TYPOGRAPHIE RENAUT-DE BROISE

PLACE D'ARMES

1891

Cet Essai Biographique, extrait du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, a été lu à la séance publique de cette Société, tenue à Sées le 15 Octobre, 1891.

MADAME DE LA PELTRIE

FONDATRICE DES URSULINES DE QUÉBEC

MESDAMES ET MESSIEURS,

Au nombre des femmes illustres que notre pays a vues naître, Madame de la Peltrie mérite sans contredit d'être placée à l'un des premiers rangs. Cette gracieuse dame est tout à la fois une illustration pour le Perche et pour la Normandie. Si la ville d'Alençon, en effet, s'honore d'être son berceau, le Perche eut le privilège de la posséder pendant les années de son mariage ; car son mari, Messire Charles de Gruel de la Frette, seigneur de la Peltrie, descendait de l'une des familles les plus anciennes et les plus puissantes de la noblesse percheronne.

Le souvenir de Madame de la Peltrie, il y a peu d'années encore, était peu vivant parmi nous ; mais cet oubli venait peut-être de ce qu'elle s'est principalement illustrée bien loin du lieu de sa naissance. Ce fut à Québec, dans le Canada, vaste et belle contrée, qui porta, presque pendant deux siècles, le nom de Nouvelle-France, jusqu'au jour où une politique aveugle le céda honteusement à l'Angleterre. Mais le vénéré fondateur de notre société historique (1), cet éminent restaurateur de toutes les gloires de notre pays, nous rappelait son souvenir, il y a quatre ans, en nous faisant connaître cette émigration percheronne, oubliée alors parmi nous, et cependant si glorieuse pour la Province du Perche. Cette révélation, due à notre digne Prési-

dent, attira à juste titre l'attention des membres de la société. Aussi plusieurs d'entre nous se sont estimés heureux de marcher sur ses traces et de faire connaissance avec l'histoire de ces Français d'Outre-mer, histoire où apparaissent, presque à chaque page, les dévouements les plus généreux et les faits d'armes les plus éclatants. Voilà ce qui me permet de vous retracer aujourd'hui à grands traits la vie de cette noble dame, qui, dans la fleur de la jeunesse, abandonna tous les agréments d'une brillante société pour consacrer ses biens et sa personne elle-même à instruire les jeunes filles sauvages.

I. — *Commencements de Madame de la Peltrie.*

Dans la ville d'Alençon, vers l'an 1603, naquit de parents riches et très considérés Madeleine de Chauvigny, plus connue sous le nom de Madame de la Peltrie. Elle était la seconde fille de Guillaume de Chauvigny (2), seigneur de Vaubougon (3), président de l'élection d'Alençon, et de Jeanne du Bouchet. Ses parents prirent un soin tout particulier de l'élever dans la crainte de Dieu et dans les véritables principes de la religion. Ce travail leur fut du reste facilité par son bon naturel et son inclination au bien. « Elle fit
« paraître dès son enfance, dit dom Claude Martin (4), la maturité d'une personne âgée, qui lui faisait mépriser les jeux et les légèretés de son âge pour s'appliquer aux œuvres de piété qu'elle voyait pratiquer. La miséricorde surtout semblait avoir pris naissance avec elle aussi heureusement qu'avec Job : car elle ne pouvait voir que personne dans la misère qu'elle ne la soulageât selon son petit pouvoir ; ou si elle ne le pouvait faire, elle regrettait son impuissance et demeurait toute pénétrée d'une tendre compassion. Des commencements si chrétiens attiraient l'admiration de ses parents, qui se disaient les uns aux autres ce que les parents de Zacharie se disaient sur la naissance de saint Jean : Quel pensez-vous que sera un jour cet enfant ? »

Grâce à des inclinations si nobles et si heureuses et à la belle éducation qu'elle avait reçue, elle s'était rendue dès l'âge le plus tendre l'admiration de la ville et les délices de sa famille. « Dès qu'elle fut capable de faire des réflexions, dit le père Charlevoix, elle crut que Dieu voulait seul posséder son cœur, et elle

« commença de prendre des mesures pour entrer dans quelque
« communauté religieuse (5). Mais Dieu avait d'autres vues, et
« comme il la destinait au même dessein que la Mère Marie de
« l'Incarnation (6), il ne permit pas que ces deux femmes, par
« qui il voulait faire de grandes choses, prissent d'abord un parti
« qui aurait privé l'une de ses biens et l'autre de la connaissance
« des affaires et de l'expérience, qui leur étaient nécessaires pour
« exécuter l'œuvre importante qu'il leur devait confier ».

M. de Chauvigny, son père, désirait laisser après lui des héritiers capables de rappeler toutes les vertus de ses ancêtres. Pour y réussir, ce gentilhomme, qui n'avait point de fils pour transmettre son nom à la postérité, voulut du moins se consoler de cette privation en assurant à ses deux filles une position distinguée dans le monde (7). Après avoir établi l'ainée, il résolut de procurer une alliance à la jeune Madéleine. Elle eut beau protester qu'elle se sentait uniquement attirée vers la vie religieuse, tout fut inutile ; sa volonté dut fléchir sous l'autorité paternelle. Mademoiselle de Chauvigny se laissa donc engager par obéissance dans l'état du mariage. Elle avait environ dix-neuf ans, quand elle épousa Charles de Gruel, seigneur de la Peltrie (8). Ce jeune gentilhomme était un rejeton de l'antique famille des Gruel (9), d'abord seigneurs de Loisé (10), à Mortagne-au-Perche, vers le commencement du onzième siècle, puis de Mortot (11), de la Frette (12), de la Ventrouse (13), de Feuillet (14), de Chérencey (15), de Touvois (16) et autres lieux. Cette célèbre maison a toujours tenu l'un des premiers rangs parmi la noblesse de la province du Perche (17). Quant au manoir de la Pelleterie (18), des pièces trouvées aux archives de l'Évêché de Séez et au chartrier du château de Lisle, près Alençon, nous apprennent qu'il était situé dans la paroisse de Bivilliers, à neuf kilomètres de Mortagne-au-Perche. Cette demeure féodale, aujourd'hui mutilée, est assise dans un agréable vallon au milieu d'anciens étangs et d'une vaste prairie (19). Les bruyères de Bubertré la dominant au Nord.

De tous les ornements qui faisaient de cette gentilhommière un asile charmant, il ne reste plus, avec la pièce d'eau, que quelques rares sapins. Les longues et magnifiques avenues, bordées d'ormeaux, de peupliers et de mélèzes, dont les branches séculaires formaient des voûtes de verdure, n'existent plus. Ce

château s'élevait à l'entrée même du bourg de Bivilliers, dont l'église compta Monsieur et Madame de la Peltrie au nombre de ses bienfaiteurs.

Dans une visite faite en cette église, l'an 1748, le chanoine prévôt de l'église collégiale de Toussaint de Mortagne-au-Perche, délégué par Mgr l'évêque de Séz pour réduire les fondations et services religieux, mentionne expressément qu'un service pour les membres de la confrérie du Très-Saint Rosaire a été érigé dans l'église de Bivilliers par Messire Charles de Gruel, seigneur de la Peltrie et par dame Madeleine de Chauvigny, son épouse (20).

Madame de la Peltrie n'eut de son mariage qu'une fille, fleur éphémère moissonnée presque aussitôt après sa naissance (21). Peu de temps après, la mort de son mari (22), tué au siège de la Rochelle, lui rendit toute sa liberté (23). Dans ses lettres historiques, la Mère Marie de l'Incarnation nous apprend « que Madame de la Peltrie, dès qu'elle fut devenue veuve, se porta d'une « manière toute particulière à la pratique de la vertu. Elle sortit « de son château contre le gré des parents de M. de la Peltrie, « qui avaient tant d'amitié et de tendresse pour elle qu'à peine « la pouvaient-ils perdre de vue. Elle fut demeurer à Alençon, « où elle ne voulut pas demeurer chez M. de Vaubougon, son « père, pour éviter les sollicitations qu'il lui eût pu faire de se « remarier. Étant ainsi établie à sa liberté, elle faisait beaucoup « d'actions de charité. Quelque aversion qu'elle eût du mariage, « son père ne laissa pas de lui en parler et de la presser d'y « entendre une seconde fois. Comme elle donnait autant de refus « qu'il faisait d'instances, il lui défendit l'entrée de sa maison et « lui dit qu'il ne la voulait jamais voir. Ce traitement l'obligea « de se retirer quelque temps dans une maison religieuse, où « elle ne fut pas exempte d'importunité à cause de la proximité « de ses parents (24) ».

D'après les biographes de Madame de la Peltrie, sa première pensée, dès qu'elle se vit maîtresse d'elle-même, fut de reprendre son ancien projet d'entrer en religion ; mais elle ne s'y arrêta pas longtemps. Se voyant libre, jeune, sans enfants et en possession de grands biens, elle crut mieux faire de conserver sa situation actuelle : elle ferait ainsi beaucoup de bonnes œuvres qui lui seraient impossibles dans l'état de pauvreté volontaire.

Peu de temps après son zèle changea d'objet. Elle éprouvait les désirs les plus ardents de travailler à la conversion des infidèles, et elle se sentait emportée en esprit dans les pays les plus éloignés pour y contribuer au salut des âmes. Elle en était là, lorsque la relation du Père Le Jeune sur l'état où se trouvait la jeune Église canadienne lui tomba entre les mains. A cette époque, il était partout question du Canada, comme de nos jours l'on parle des nègres de l'Afrique; mais on s'en occupait surtout dans le Perche et la Normandie qui avaient fourni la plus grande partie des nouveaux habitants de cette colonie. Dans cette relation, cet apôtre de la Nouvelle-France exhortait ses lecteurs à donner du secours aux sauvages, et disait ces paroles touchantes : « Ah ! ne se trouvera-t-il point quelque bonne et vertueuse dame qui veuille venir en ce pays pour ramasser le sang de Jésus-Christ en instruisant les petites-filles sauvages ? »

II. — *Madame de la Peltrie forme le projet d'aller fonder un monastère d'Ursulines au Canada.*

Ces paroles du Père Le Jeune pénétrèrent le cœur de Madame de la Peltrie et firent sur son esprit une si forte impression, qu'elle conçut dès lors le dessein de se consacrer, elle et tout son bien, à cette œuvre de civilisation religieuse. Comme c'était là une entreprise nouvelle et jusque-là sans exemple, elle ne devait pas être entièrement résolue avant d'avoir sérieusement consulté Dieu. C'est ce que fit la jeune veuve et le ciel ne tarda pas à l'éclairer.

« Le jour de la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, comme elle était en oraison, Jésus-Christ se fit entendre à son cœur, et lui dit que sa volonté était qu'elle allât en Canada pour y travailler au salut des filles sauvages, et il l'assura qu'elle recevrait de très grandes grâces dans ce pays barbare. « Hé ! quoi, Seigneur, reprit-elle, est-ce à une vile créature et à une pécheresse comme moi qu'il faut faire de semblables faveurs ? » « — « Votre bassesse, répartit le Seigneur, ne fera que relever l'éclat de ma miséricorde. Je veux me servir de vous en ce pays-là ; et malgré les obstacles qui s'opposeront à l'exécution de mes ordres, vous irez en Canada et vous y mourrez. » « Ces paroles remplirent la servante de Dieu d'une douce

« confiance et mirent la paix dans son âme ; mais pour avbir reçu
« sa mission immédiatement de Dieu même, elle ne s'en crut
« pas moins obligée à prendre toutes les précautions que la pru-
« dence demande en de pareilles occasions. Elle consulta
« plusieurs personnes fort éclairées dans les voies de Dieu, qui
« toutes l'assurèrent qu'elle était appelée en Canada, et qu'elle
« ne pouvait davantage en différer l'exécution sans résister au
« Saint-Esprit qui en était l'auteur (26). »

Mais à peine avait-elle pris ses premières mesures pour suivre
sa vocation, « qu'elle fut obligée, dit la Mère de l'Incarnation, de
« retourner à Alençon, où le décès de Madame sa mère la
« rappela. Elle y tomba elle-même malade à la mort, en sorte
« que les médccins l'ayant abandonnée, ils ne la visitaient plus
« que par honneur et par cérémonie. La mort la pressait de si
« près qu'on avait passé la nuit à lui faire un habit de Saint-
« François avec lequel elle voulait être inhumée. Il y avait si peu
« à espérer, qu'on la sollicitait avec empressement de révoquer
« un testament qu'elle avait fait, et tout ce qu'elle pouvait faire
« en cet état, c'était de prier d'une voix mourante qu'on ne lui
« parlât que de Dieu et qu'on la laissât mourir en paix. Deux
« pères capucins, qu'elle avait fait appeler pour l'assister à ses
« derniers moments, priaient pour elle comme pour une agoni-
« sante, et selon les prières de l'église ils commandaient déjà à
« son âme de sortir. Sa vie étant ainsi désespérée de tout le
« monde, elle se sentit inspirée de faire vœu à saint Joseph,
« patron du Canada, que, s'il lui plaisait d'obtenir de Dieu sa
« santé, elle irait en Canada pour y bâtir une église à Dieu sous
« le nom de saint Joseph, et y employer sa vie et ses biens, sous
« ses auspices, au service des filles sauvages. Elle suivit le mou-
« vement de cette inspiration, et au même moment elle fut saisie
« d'un doux sommeil pendant lequel ses douleurs cessèrent, et à
« son réveil, au grand étonnement de tout le monde, elle se
« trouva sans fièvre et dans une forte résolution de conserver son
« bien pour l'exécution de son dessein du Canada. Le lendemain,
« les médecins, ayant appris qu'elle n'était pas morte, l'allèrent
« visiter, et l'un d'eux, lui ayant manié le pouls et l'ayant
« trouvée sans fièvre, lui dit par un certain transport : Madame,
« vous êtes guérie ; assurément votre fièvre est allée en Canada.
« Il ne savait pas ce qui s'était passé dans son intérieur, mais

« elle, qui s'en ressouvenait fort bien, le regarda et avec un petit sourire lui répartit : Oui, Monsieur, elle est allée en Canada (27). »

III. — *Obstacles que rencontre Madame de la Peltrie dans l'exécution de son pieux dessein.*

Retirée d'une manière si merveilleuse des portes de la mort, Madame de la Peltrie se persuada qu'elle n'était plus maîtresse d'elle-même : elle n'avait, se disait-elle sans cesse, recouvré la vie qu'à la condition expresse de la consacrer avec tous ses biens au service des filles sauvages. Aussi, craignant de commettre une indigne infidélité, elle n'eut rien tant à cœur que de rechercher les moyens d'accomplir son vœu et d'aller en Canada pour y fonder un monastère d'Ursulines. A peine eût-elle mis la main à l'œuvre, qu'elle rencontra des difficultés qui auraient rebuté un courage moins inébranlable, et il faut en convenir, elle se trouvait dans une situation qui rendait son entreprise moralement impossible.

M. de Vaubougon, son père, s'était mis dans la tête de lui faire contracter un second mariage ; il lui livra de nouveaux combats et alla même jusqu'à lui déclarer qu'il mourrait de chagrin, si elle s'obstinait dans un refus. Cette déclaration, que Madame de la Peltrie ne crut pas devoir prendre à la lettre, ne fit pas sur son esprit toute l'impression que M. de Vaubougon en avait espéré. Celui-ci essaya donc de la prendre du côté de la conscience. Il engagea quelques religieux à la voir. Ils lui représentaient qu'elle devait tout à son père et le conduirait infailliblement au tombeau, si elle n'entrait dans ses vues. D'ailleurs l'état où son père la voulait engager n'était point contraire à la piété ; elle y trouverait moyen de satisfaire amplement sa charité envers les pauvres. Les conseils des bons religieux demeurèrent encore sans effet, et la vertueuse veuve fit paraître, parmi toutes ces sollicitations, une fermeté qu'on n'aurait pu attendre d'elle.

Elle ne laissait pas néanmoins de compatir douloureusement au chagrin de son père. Mais son vœu, pensait-elle, ne lui permettait en aucune sorte d'y apporter remède. Dans cette perplexité, elle prit avis d'un religieux qui, après mûres réflexions, lui proposa un expédient. C'était d'amener M. de Bernières, seigneur de

Louvigny, à la demander en mariage (28). Ce gentilhomme très riche; très considéré et fort connu de M. de Vaubougon serait le gendre préféré de ce bon vieillard. D'un autre côté, ajouta le religieux, M. de Bernières, qui vivait comme un ange, et qui s'était engagé par vœu au célibat, serait aisément disposé à n'entraver la liberté de Madame, « que pour l'aider à conserver son cœur à Celui à qui elle l'avait consacré ».

« L'extrême embarras où se trouvait la jeune dame, dit le père Charlevoix, lui fit goûter cet expédient, et l'empêcha de voir ce qu'il avait de singulier. Elle écrivit sur-le-champ à M. de Bernières. Elle lui découvrit l'extrémité où la réduisait son père et le moyen qu'on lui avait suggéré de s'en tirer, et elle le conjurait, au nom du Maître qu'ils s'étaient également engagés de servir seul, le reste de leur vie, de ne pas se rendre difficile dans une occasion où il s'agissait de son salut.

« M. de Bernières n'entra pas dans ce projet aussi aisément qu'avait fait Madame de la Peltrie. Il était bien assuré de la vertu de cette dame, mais comme il ne s'était point trop caché de son vœu, il voyait bien qu'il ne pouvait consentir à ce qu'on demandait de lui sans donner une scène au public, qui ne pouvait être instruit des conditions auxquelles il s'engageait. D'un autre côté, le grand bien qui pouvait revenir de ce mariage balançait les raisons qui le portaient à en rejeter la proposition. Dans cette perplexité, il redoubla ses prières et il se décida à remettre la chose entre les mains de son directeur et à quelques personnes de piété qui avaient part à sa confiance. Tous lui dirent nettement que la gloire de Dieu demandait qu'il fit ce qu'on souhaitait de lui, et qu'ils n'y voyaient aucun inconvénient qui pût balancer ce qu'ils y trouvaient d'avantageux pour les intérêts de la nouvelle église du Canada.

« M. de Bernières n'était point de ces gens de bien qui abondent dans leur sens; mais la singularité de l'affaire dont il s'agissait l'empêcha encore pendant quelques jours de se résoudre. Enfin il se rendit, et il écrivit à un gentilhomme de ses amis, nommé M. de la Bourbonnière, qu'il le pria d'aller trouver de sa part M. de Vaubougon et de demander pour lui madame sa fille en mariage. Cet ami se fit honneur de trouver une occasion si favorable de rendre service à M. de Bernières. Jamais demande de cette nature ne fut plus agréablement reçue.

« M. de Vaubougon, ne se possédant pas de joie, ne put répondre
« à M. de la Bourbonnière, et tout ce qu'il put faire fut de le
« mener chez Madame de la Peltrie. Le consentement de la
« jeune dame ne fut pas difficile à obtenir. M. de Vaubougon se
« mit aussitôt en devoir de faire restaurer et embellir la maison,
« pour recevoir M. de Bernières et de suggérer à sa fille les
« paroles qu'elle lui devait adresser pour les avantages de ce
« mariage. Mais la joie ne fut pas de longue durée, ni pour le
« père. ni pour la fille. M. de Bernières retomba bientôt dans ses
« hésitations et il prit le parti de temporiser. Ce retardement
« n'accommoda pas M. de Vaubougon, qui ne pouvait avoir l'es-
« prit en repos qu'il ne vit sa fille mariée. Il entra en quelque soup-
« çon que les avances qu'on lui avait faites pour ce mariage
« n'avaient été qu'un jeu pour l'amuser. Un jour qu'il était de plus
« mauvaise humeur qu'à l'ordinaire, il alla trouver sa fille et lui
« dit qu'elle choisît sur-le-champ, ou de signer un papier qu'il
« lui présentait et qui lui devait faire perdre la meilleure partie
« de son bien, ou de faire parler M. de Bernières d'une manière
« positive. Madame de la Peltrie répondit qu'on s'alarmait sans
« sujet ; que M. de Bernières lui avait mandé, il n'y avait pas
« longtemps, que sans une affaire de conséquence qui le retenait
« à Caen, il serait déjà à Alençon ; qu'il apporterait pour la
« terminer toute la diligence possible, et qu'elle pouvait être sûre
« qu'il ne perdrait pas un moment pour se rendre chez Monsieur
« son père. Elle fut assez heureuse pour se fier par cette réponse
« du mauvais pas où elle se trouvait, mais comme elle prévit
« qu'on ne manquerait pas de revenir à la charge, elle fit prier
« M. de Bernières de faire un voyage à Alençon, parce qu'il était
« de la dernière conséquence qu'ils conférassent ensemble au
« plus tôt.

« M. de Bernières quitta tout pour faire ce que désirait
« Madame de la Peltrie. Elle le fit loger à Alençon dans la
« maison d'un de ses amis qui lui était fidèle, et à qui elle avait
« confié tout le secret du Canada (29). Ils se virent en présence
« de quelques amis communs, sans que M. de Vaubougon en sût
« rien, et ils conférèrent ensemble de ce qu'ils pourraient faire
« pour ce mariage. On commença par examiner si le mariage
« proposé était expédient, et l'on convint que non, parceque,
« pour les intérêts temporels, l'on assurait qu'il eût pu porter

« préjudice aux affaires du Canada, à cause du bien de Madame
« de la Peltrie, dont les héritiers eussent pu avec le temps faire
« de la peine à M. de Bernières. La conclusion fut donc prise entre
« eux qu'ils ne se mariaient pas, mais que pendant quelque
« temps ils feraient semblant de l'être, et là-dessus M. de Ber-
« nières retourna en sa maison. Au même temps M. de Vaubou-
« gon fut saisi d'une grosse maladie dont il mourut ; ce qui fit
« changer les affaires de face.

« Cet accident leva toutes les difficultés, qui avaient tenu
« jusques alors Madame de la Peltrie dans l'inquiétude ; mais il
« lui en suscita d'autres qui ne lui donnèrent pas moins d'exer-
« cice. Car ses proches, ne voulant pas qu'elle entrât en partage
« du bien de son père, et voulant encore s'assurer de celui dont
« elle jouissait déjà, la voulaient faire enlever et déclarer inca-
« pable de gouverner son bien, à cause de la dissipation qu'elle
« en faisait. C'était ainsi qu'ils appelaient les grandes aumônes
« qu'elle faisait aux pauvres et aux églises.

« Les juges d'Alençon avaient déjà accordé à ses parents une
« sentence favorable, lorsque cette dame, se trouvant presque
« abandonnée de tout le monde, et voyant que ses affaires pre-
« naient le train de ruiner entièrement son grand dessein, alla
« secrètement à Caen pour consulter M. de Bernières, qui la
« consolâ et l'encouragea beaucoup. Il lui conseilla d'en appeler
« au parlement de Rouen, où elle fut obligée d'aller avec son
« Procureur. Cet homme de loi, ayant mis l'affaire en état d'être
« jugée, lui dit qu'il fallait faire serment d'une chose très juste,
« et qu'elle gagnerait infailliblement son procès. Mais elle, qui
« était fort craintive, et à qui le serment donnait de la terreur,
« ne put jamais se résoudre de le faire. Ce refus fut un dange-
« reux préjugé contre elle : mais Dieu, qui tient les cœurs des
« juges dans sa main, les fit pencher de son côté ; car s'étant
« adressée à saint Joseph, et ayant réitéré le vœu qu'elle avait
« fait à Dieu de fonder sous son nom un monastère d'Ursulines
« en Canada et de se donner avec tous ses biens au service des
« pauvres filles sauvages, on lui vint dire dès le lendemain que
« son procès était gagné et qu'elle était déclarée capable de
« gouverner son bien. »

Le parlement de Normandie cassa donc la sentence des juges
d'Alençon. Dès lors, sa sœur et son beau-frère, voyant un succès

si contraire à l'attente de tout le monde, furent extrêmement surpris : ils ne doutèrent point qu'il n'y eût en cela une conduite toute particulière de la Providence ; bref ils se réconcilièrent de bonne foi avec elle.

« Sur ces entrefaites, ses parents, qui savaient que M. de Bernières l'avait demandée en mariage, crurent qu'elle s'allait marier avec lui, et le bruit s'en répandit dans toute la province (30). Quelques-uns la montraient au doigt, et même quelques personnes religieuses lui faisaient en face des reproches de ce qu'ayant mené une vie dévote et exemplaire, elle la quittait pour reprendre celle du grand monde. A tout cela, elle répondait avec douceur et en souriant qu'il fallait faire la volonté de Dieu ; et cette réponse confirmait encore davantage le monde, et surtout sa sœur et ses parents, dans les sentiments que l'on avait que le mariage s'allait conclure.

« Les affaires de Madame de la Peltrie étant réglées, et n'y ayant plus rien qui la retint en son pays, elle ne pensa plus qu'à accomplir son grand dessein (31). Pour cet effet, elle s'en alla à Paris, accompagnée seulement d'une demoiselle et d'un laquais qui en avaient connaissance, mais qui savaient garder le secret, et elle donna le rendez-vous à M. de Bernières, qui s'y trouva quasi en même temps. A peine fut-elle arrivée à Paris qu'on lui suscita de nouveaux troubles, car ses parents, soupçonnant quelque dessein caché, recherchaient les moyens de la faire enlever. On lui en donna avis, et pour ne point tomber dans les pièges qu'on lui dressait, et tromper adroitement ceux qui eussent voulu attenter à sa personne, elle ne paraissait dans les rues de la capitale que déguisée en servante, à la suite de sa femme de chambre avec qui elle changeait d'habits, et qu'elle faisait passer pour une dame de condition. »

Cette singulière métamorphose se renouvela fréquemment dans les visites qu'elle fit pour consulter sur sa vocation toutes les personnes qu'on lui désigna comme étant d'une sainteté éclairée. Ceux qu'elle vit le plus souvent furent le père de Condren, général de l'oratoire, et saint Vincent de Paul, qui étaient en ce temps-là les arbitres des entreprises extraordinaires. L'un et l'autre, après avoir examiné mûrement la question, assurèrent que son projet venait de Dieu, et elle ne trouva personne qui n'en tombât d'accord. Sur ces entrefaites, arriva M. de Bernières.

Dès lors, Madame de la Peltrie ne sortit jamais qu'avec lui ; aussi l'on ne douta plus qu'elle ne fût mariée, et on cessa de l'inquiéter. Ce fut alors que cette dame, aussi prudente que pieuse, pour mieux déguiser ses plans, fit venir ses menbles d'Alençon à Paris : par là fut confirmée l'opinion qu'elle allait s'y établir.

Convaincu que, dans cette affaire plus que dans aucune autre, la diligence était nécessaire, M. de Bernières mit tout en œuvre pour la terminer incessamment. Lui et Madame de la Peltrie virent le Père Poncet, qui faisait alors à Paris les affaires du Canada, et se disposait à partir par les premiers vaisseaux. Tout cela se passait vers le mois de novembre de l'année 1638. Ils le consultèrent principalement sur le choix des sujets, dont ils devaient composer au Canada la petite communauté projetée. Ce père leur apprit qu'il y avait au monastère des Ursulines de Tours une religieuse d'un grand mérite, qui se consumait du désir de passer dans la Nouvelle-France. C'était la Mère Marie de l'Incarnation, que Bossuet a appelée la Thérèse du Nouveau-Monde. Il les détermina aisément à s'assurer d'abord de la Mère de l'Incarnation. Dès qu'il eut sur ce point leur parole, il écrivit aussitôt à cette religieuse. Cette lettre ne laissa pas de causer à celle-ci une grande joie, et elle la fit paraître surtout dans sa réponse. On y voit que les saints, qui sont si étroitement unis avec Dieu, ont fort peu à faire pour l'être aussi entre eux, et que la vertu est le lien le plus fort et le plus naturel de l'amitié véritable.

Madame de la Peltrie avait le dessein de partir avec la flotte, qui devait faire voile au printemps suivant. Des difficultés surgirent de la part de Messieurs de la Compagnie du Canada. Ils mirent tout en œuvre pour l'engager à différer son voyage jusqu'à l'année suivante, à moins qu'elle ne voulût entreprendre seule la traversée. Comme Madame de la Peltrie voulait mener avec elle ses religieuses et ne pouvait, sans s'exposer à manquer son but, consentir au retard qu'on lui proposait, elle tint bon, et il fut résolu qu'il se tiendrait une assemblée pour résoudre cette affaire. Elle eut lieu chez M. Fouquet, alors conseiller d'État. Outre M. de Bernières et Madame de la Peltrie, on y appela le père Étienne Binet, provincial des Jésuites, le père de la Haye et le père Charles Lallemant, ancien missionnaire au Canada. Les députés représentèrent que Madame de la Peltrie avait parlé trop

tard, que tous les navires étaient frétés, et qu'il n'y avait plus de place, ni pour ses ballots, ni pour ses provisions de voyage. S'il n'y a que cet embarras, répondit Madame de la Peltrie, il sera bientôt levé. Après avoir rappelé que ces Messieurs de la Compagnie du Canada étaient obligés de lui procurer gratuitement le passage dans la Nouvelle-France avec tous ses effets et tout ce qu'elle ferait venir de France les deux années qui suivraient son arrivée, elle offrit de fréter un bâtiment à ses dépens. A cela il n'y eut point de réplique, et il ne fut plus question que de voir où l'on prendrait des religieuses.

Madame de la Peltrie déclara qu'elle voulait à tout prix la Mère de l'Incarnation. On lui représenta que Mgr Deschaux, archevêque de Tours, de l'humeur qu'on lui connaissait, n'y consentirait jamais : mieux vaudrait choisir des Ursulines du faubourg Saint-Jacques.

« Madame de la Peltrie ne se relâcha point, dit le père Char-
« levoix, quoi que lui pût dire le père Binet, qui avait fort à cœur
« qu'on n'allât point chercher des filles hors de Paris. Il fallut
« se rendre. Le père de la Haye fut celui qui contribua le plus à
« faire décider en faveur de la Mère de l'Incarnation : car il savait
« mieux que personne qu'elle était le plus digne sujet qu'on pût
« choisir pour une entreprise si délicate (32).

« Il fut donc convenu que M. le commandeur de Sillery, qui
« non seulement était membre de la Compagnie du Canada,
« mais de plus était dans ce temps-là l'âme de toutes les entre-
« prises qu'on formait pour la gloire de Dieu, M. Fouquet, les
« pères Binet et de la Haye, que Mgr de Tours considérait beau-
« coup, écriraient à ce prélat pour l'engager à donner à la mission
« du Canada la Mère de l'Incarnation avec une compagne, et
« que Madame de la Peltrie porterait la lettre et l'appuyerait de
« tout ce que son zèle lui pourrait suggérer pour fléchir l'archevê-
« que. Le père Binet écrivit encore au père Grandami, recteur
« du collège de Tours, et lui enjoignit de ne rien omettre de ce
« qui dépendrait de lui pour que Madame de la Peltrie fût satis-
« faite. Toutes ces mesures étant prises, Madame de la Peltrie
« consigna l'argent nécessaire pour équiper un bâtiment de
« transport, et le père Lallemant se rendit à Dieppe, où devait se
« faire l'embarquement dont il fut chargé. »

IV. — *Madame de la Peltrie chez les Ursulines de Tours.
Son départ pour le Canada. Heureux succès de son entre-
prise.*

« Madame de la Peltrie, bien contente de voir que tout réussait à son gré, écrivit à la supérieure des Ursulines de Tours et à la Mère de l'Incarnation, et elle se hâta d'expédier ses affaires pour se rendre à Tours. Elle y arriva le 19 de février 1639, accompagnée de M. de Bernières qui ne la quittait point, La première chose qu'ils firent, ce fut de se rendre chez le père Grandami, et ils le prièrent d'aller d'abord seul chez l'archevêque pour le préparer à la demande qu'on lui devait faire. Il y consentit, et à peine eut-il exposé la chose dont il s'agissait, que le prélat, surpris et charmé au-delà de tout ce que l'on peut dire, l'interrompit et le regardant fixement : « Hé ! quoi, mon cher père, s'écria-t-il, est-il donc vrai que Dieu veuille bien avoir de mes filles pour un si précieux dessein ? Je ne suis pas digne de cette grâce ; mais en trouvera-t-on qui soient assez courageuses pour passer les mers ? » Le père lui ayant dit où les choses en étaient, l'archevêque lui dit d'aller de sa part commander à la supérieure des ursulines de donner entrée chez elle à Madame de la Peltrie et de lui faire la même réception qu'elles lui feraient à lui-même.

« Le père Recteur, qui ne s'était pas attendu à un succès si facile et si prompt, courut en diligence intimer l'ordre agréable dont il était chargé. A peine était-il sorti de l'archevêché, que M. de Bernières et Madame de la Peltrie y entrèrent. Mgr de Tours les reçut de la manière la plus gracieuse, et il ne fut pas longtemps sans reconnaître que le père Grandami ne les avait point flattés dans la peinture qu'il lui avait faite de l'un et de l'autre. Il admira leur piété, il fut charmé de leur zèle et il leur promit toute l'assistance et toute la protection qui dépendrait de lui. Dès le même jour, le père Recteur retourna chez le prélat et l'assura que la Mère de l'Incarnation était toujours dans ses mêmes sentiments et ses mêmes ardeurs ; que l'esprit apostolique s'était répandu dans la communauté ; qu'il n'y avait pas, dans toute la maison, une fille qui ne brûlât du zèle du salut des âmes et qui ne fût prête à sacrifier mille vies pour

« sauver une seule sauvage, et que c'était quelque chose de
« ravissant que de les voir et de les entendre. L'Archevêque,
« attendri jusqu'aux larmes, ne put répondre autre chose, sinon
« que Madame de la Peltrie pouvait prendre la Mère de l'Incar-
« nation et telle des religieuses qui lui agréerait davantage.

« Pendant ce temps-là, M. de Bernières avait conduit Madame
« de la Peltrie au monastère des Ursulines. La Supérieure, à la
« tête de toutes les religieuses, l'attendait sous la porte, et dès
« qu'elle parut, la communauté, séparée en deux chœurs, entonna
« le *Veni Creator* et ensuite le *Te Deum*. La dame alla ainsi en
« cérémonie à l'église, où elle demeura quelque temps prosternée
« devant l'autel (33). Sa prière finie, on la mena dans une salle
« où toutes les religieuses se furent jeter à ses pieds pour lui
« rendre action de grâces de ce qu'elle avait jeté les yeux sur une
« personne de la maison pour l'exécution de son dessein, et
« c'était à qui irait la première s'offrir à elle pour être compagne
« des travaux qu'elle allait embrasser. Il semblait que cette bonne
« dame eût apporté la joie du paradis avec elle dans le monas-
« tère. Cette ferveur dura pendant les trois jours que Madame de
« la Peltrie fut en noire maison pour faire tout ce qui était
« nécessaire dans le choix de celle qui devait passer avec moi, et
« l'on fit à cette fin les prières des Quarante-Heures.

« Dans toute cette nombreuse communauté, il n'y avait alors
« de tranquille que la Mère de l'Incarnation, qui était assurée de
« son sort, et une jeune religieuse de vingt-deux ans, nommée
« Marie de Saint-Bernard, qui n'avait pas moins d'envie que les
« autres d'aller en Canada, mais qui, plus timide, n'osait faire
« aucune démarche (34). C'était un ange sur la terre, et il est
« difficile de voir une âme plus prévenue des bénédictions du
« Ciel, plus fidèle à la grâce, plus courageuse et plus accomplie
« dans tout ce qui peut rendre recommandable, aux yeux de
« Dieu et des hommes, une épouse de Jésus-Christ. Dès sa plus
« tendre enfance, elle avait de très vives atteintes de ce zèle du
« salut des âmes, qui l'a dévorée jusqu'à sa mort, et dont elle a
« été la victime. La Mère de l'Incarnation, qui l'avait élevée,
« et pour qui elle n'avait rien de caché, n'avait jamais douté
« qu'elle ne fût la compagne que Dieu lui destinait, et, indépen-
« damment de toute autre chose, la Mère de Saint-Bernard était
« sans contredit le meilleur sujet que l'on pût choisir pour

« l'expédition du Canada. Sa vertu avait extrêmement mûri sa
« raison, et, dans une si grande jeunesse, elle faisait voir par
« toute sa conduite une extrême prudence que les années ne
« donnent pas toujours. Dès que Madame de la Peltrie fut entrée
« dans le monastère, cette jeune religieuse sentit tout son zèle et
« toute sa ferveur se ranimer ; mais, n'osant se présenter ni à la
« dame, ni à M. de Bernières, elle se contenta de s'offrir à Dieu
« comme une victime toute prête à être immolée pour sa gloire.
« Après qu'elle eut fait ce sacrifice, elle se tint en repos. Elle ne
« laissait pas cependant de ressentir quelques mouvements qui
« la faisaient rôder, tantôt autour du parloir où M. de Bernières
« passait presque tout le jour, tantôt auprès de la chambre de
« Madame de la Peltrie, sans pouvoir se résoudre à y entrer,
« jusqu'à ce qu'enfin la Mère de l'Incarnation l'ayant rencontrée
« la prit par la main, et sur-le-champ alla la présenter à M. de
« Bernières et elle le pria de l'examiner avec bien de l'attention.
« Le serviteur de Dieu commença par engager la jeune reli-
« gieuse à lui rendre un compte exact de tout ce qui s'était passé
« dans son intérieur au sujet de la mission du Canada ; et, comme
« il avait un discernement exquis, il jugea d'abord de cette fille
« ce qu'en avait jugé la Mère de l'Incarnation. Il lui dit donc
« d'avoir bon courage et qu'il ne tiendrait pas à lui que ses vœux
« ne fussent exaucés.

« La vertueuse fille, encouragée par ces paroles, alla directe-
« ment du parloir à la chambre de la Mère Supérieure. C'était
« encore la Mère Françoise de Saint-Bernard qui gouvernait
« cette maison. Elle reçut fort mal la jeune religieuse, et pour
« lui ôter d'abord toute espérance de rien obtenir, elle lui dit de
« se préparer à prendre la chambre et l'office de celle qui serait
« choisie pour la mission. La servante de Dieu fit paraître en
« cette occasion son humilité et sa confiance. Elle se retira sans
« rien répliquer à la Supérieure, et ne songea plus qu'à fléchir
« le Ciel dont elle attendait tout. Elle renouvela à Dieu le sacrifice
« de sa vie et elle prit saint Joseph pour son protecteur en cette
« affaire auprès du Seigneur, lui promettant de prendre son
« nom, si elle obtenait la grâce qui faisait l'unique objet de ses
« vœux.

• Enfin, les prières des Quarante-Heures finies, la commu-
« nauté fut assemblée pour faire l'élection. Toutes les religieuses

« furent proposées, parce que toutes s'étaient mises sur les rangs ;
« mais il n'y en eut aucune en qui on ne trouvât quelque obstacle
« qu'il n'était pas aisé de surmonter. Marie de Saint-Bernard fut
« la seule en qui on ne vit aucun empêchement qui ne pût être
« facilement levé. La Supérieure même, qui avait témoigné
« d'abord qu'elle ne consentirait jamais qu'on jetât les yeux sur
« elle, se trouva tout à coup changée, et elle déclara qu'elle
« donnerait les mains à tout, si l'on pouvait avoir le consente-
« ment des parents de la jeune religieuse, pour lesquels on devait
« avoir de grands égards.

« Marie de Saint-Bernard était fille de Messire de la Troche
« de Savonnière, d'une des meilleures familles de l'Anjou. On
« députa à ce gentilhomme un exprès pour lui apprendre ce qui
« se passait à Tours. Il en fut surpris au-delà de ce que l'on peut
« dire, aussi bien que Madame de la Troche, et ils ne répondi-
« rent à l'envoyé qu'en ordonnant de mettre les chevaux au
« carrosse pour aller s'instruire eux-mêmes d'une chose qu'ils
« ne pouvaient encore croire, et pour s'y opposer au cas que l'avis
« fût véritable. Pendant qu'ils se disposaient à partir, un religieux
« Carme entra dans le château et demanda pour quel voyage
« étaient les préparatifs qu'il voyait. On lui dit de quoi il s'agis-
« sait. Il parut étonné à son tour de la résolution de M. et
« Madame de la Troche, et comme s'il eût été envoyé du ciel
« pour leur intimer les ordres du Seigneur, il dit des choses si
« touchantes pour leur faire comprendre l'honneur que Dieu
« faisait à leur famille, que cela, joint au ton pathétique dont il
« parlait, les fit en un moment changer de pensée. M. de la
« Troche écrivit sur-le-champ à sa fille qu'elle faisait faire à ceux
« qui lui avaient donné le jour un sacrifice qui leur coûterait
« bien des larmes ; qu'il acquiesçait néanmoins avec soumission
« aux ordres du ciel, et qu'elle pouvait aller, puisque Dieu l'appe-
« lait, et que lui et sa mère lui donnaient et lui souhaitaient mille
« bénédictions ! Toute la lettre était si tendre et si belle, que, la
« lecture en ayant été faite en présence de la communauté,
« toutes les religieuses fondirent en larmes. La seule Mère de
« Saint-Bernard y parut insensible ; la grâce, qui s'était emparée
« de son cœur, y avait étouffé les sentiments naturels, et lui avait
« inspiré une grandeur d'âme et une intrépidité qui depuis ce
« moment ne l'abandonnèrent jamais. Elle changea de nom,

« comme elle s'y était engagée, et se fit appeler Marie de Saint-
« Joseph. Elle a rendu ce nom célèbre dans toute la Nouvelle-
« France, où elle a laissé une odeur de sainteté qui dure encore,
« et que le ciel a confirmée par plus d'un miracle.

« Toutes choses étant ainsi disposées, on se disposa à partir
« pour Paris. Madame de la Peltrie avait réussi en tout au-delà
« de ses espérances ; mais Dieu permit que sa joie fût tempérée
« par une affliction qu'elle ressentit vivement, et qui lui vint d'où
« elle devait la moins craindre (35). Elle avait une demoiselle de
« compagnie, qui avait été élevée avec elle chez M. de Vaubou-
« gon, son père. Cette fille avait été jusque-là sa confidente et sa
« compagne, très fidèle, et l'on ne croyait pas qu'elle se dût
« jamais séparer d'elle qu'à la mort ; mais quand elle vit l'affaire
« engagée sans retour, elle déclara qu'elle ne voulait point aller
« en Canada, que la seule pensée des dangers de la mer lui
« causait de la frayeur, et qu'elle était d'une constitution trop
« délicate pour s'exposer à un voyage aussi long et aussi pénible
« que celui-là. A ces paroles, Madame de la Peltrie se trouva
« fort surprise, surtout dans l'empressement où étaient les
« affaires. Elle déclara sa peine à la Mère de l'Incarnation qui se
« mit aussitôt en devoir de chercher une autre fille pour remplir
« cette place, et qui eût assez de courage pour aller recueillir la
« couronne que l'autre refusait. Un père Jésuite, qui lui était
« venu dire adieu, lui en indiqua une qu'il estimait propre à ce
« dessein. A cet effet, il sortit à la hâte pour la faire chercher, et
« lui dire qu'elle allât trouver au plus tôt la Mère de l'Incarna-
« tion, sans lui parler du sujet dont il s'agissait. Elle n'y manqua
« pas, et aussitôt la Mère de l'Incarnation la présenta à Madame
« de la Peltrie, laquelle lui ayant demandé si elle voulait bien
« l'accompagner en Canada, elle lui répondit sans autre délibé-
« ration qu'elle postulait pour être religieuse, mais que, puisque
« Dieu lui offrait une si belle occasion de risquer sa vie pour son
« service, elle l'embrassait très volontiers ; qu'au reste elle était
« toute prête, et qu'elle la suppliait seulement de lui permettre
« de porter la clef de son coffre à une honnête fille, sa compagne,
« afin qu'elle y prit un objet dont elle était dépositaire et qu'elle
« le rendit à la personne qui le lui avait confié. Une résolution si
« prompte et si remplie de l'esprit apostolique ravit la compagnie.
« C'est pourquoi Madame de la Peltrie, voyant qu'elle s'offrait

« de si bonne grâce et qu'elle avait dessein d'être religieuse, lui
« promit de lui faire donner l'habit quand elle serait en Canada.
« Elle se nommait Charlotte Barré, d'une fort honnête famille.
« Son oncle, qui était un très pieux chanoine, et son frère, ayant
« appris le dessein et l'engagement de cette fille, firent tout leur
« possible pour l'arrêter, mais ce fut inutilement. Malgré tous
« les obstacles, elle demeura ferme dans sa résolution, et, dans la
« crainte d'être ébranlée, elle ne voulut pas seulement dire adieu
« à sa mère.

« Il y avait près de six ans que Dieu lui donnait de très grands
« désirs de trouver une occasion favorable de consumer sa vie à
« son service et au salut des âmes, sans avoir aucune vue du
« lieu, du temps et de la manière que cela se pourrait exécuter.
« Mais Dieu, qui attache à de certains moments l'exécution de
« ses desseins, permit que ce père, qui était son directeur, se
« trouvât présent lorsqu'on cherchait un sujet propre pour la
« mission, et qu'il lui fit rencontrer l'occasion que la Providence
« lui avait préparée. D'où vient que la Mère de l'Incarnation en
« parle en cette sorte : « Nous reçûmes cette bonne fille comme
« un présent que Dieu nous faisait pour nous accompagner en
« notre voyage, et participer au sacrifice que nous allions faire
« de nos personnes à sa divine Majesté. Depuis ce temps-là, selon
« la promesse que Madame de la Peltrie lui avait faite, nous lui
« avons donné l'habit de religieuse de cœur, et aujourd'hui elle
« s'appelle la Mère de Saint-Ignace. C'est la première qui ait fait
« profession dans le Canada. »

Malgré l'extrême bienveillance avec laquelle Mgr de Tours
avait favorisé l'établissement d'un monastère d'Ursulines au
Canada, il ne laissa pas de se comporter avec toute la prudence
que méritait une affaire si importante. Voulant n'avoir rien à se
reprocher touchant les deux religieuses qu'il donnait à Madame
de la Peltrie, il assembla dans son palais les personnes qu'il
honorait le plus de sa confiance ; il pria M. de Bernières et
Madame de la Peltrie de s'y trouver, et voulut que la Supérieure
des Ursulines avec une autre religieuse, la Mère de l'Incarnation
et la Mère de Saint-Joseph y fussent aussi présentes. Quand tout
le monde fut réuni, il prit la parole et dit qu'il avait une joie
sensible de ce que Dieu avait jeté les yeux sur ses filles pour une
entreprise aussi héroïque et aussi sainte que celle dont il s'agis-

sait : mais la sagesse voulait et sa conscience demandait qu'il ne conclût rien sans avoir un fonds assuré pour le Monastère que l'on avait dessein de bâtir. S'adressant alors à Madame de la Peltrie, il la pria de lui marquer les avances qu'elle était résolue de faire, et de passer en sa présence le contrat de fondation. Celle-ci répondit qu'elle avait résolu de donner tout son bien ; elle en donna le détail. En outre, pour s'ôter, ainsi qu'à tout autre, les moyens d'en rien retrancher, elle était déterminée à se donner encore elle-même. Elle suppliait seulement Sa Grandeur de la dispenser de conclure présentement le contrat de fondation : car elle n'avait pas pris pour cela ses mesures à Paris, et il lui serait difficile de faire les choses si régulièrement qu'il ne s'y trouvât quelque cause de nullité : si Mgr l'archevêque voulait donner commission à Paris à quelque personne de confiance, on ferait devant elle le contrat, et on y suivrait, autant que possible, toutes ses intentions. Après avoir pris conseil des personnes qu'il avait appelées, le prélat agréa ces propositions, et il chargea le Père de la Haye, alors à Paris, et dom Raymond de Saint-Bernard, provincial de son ordre, de travailler à cette affaire en son nom : il agréerait ce qu'ils feraient comme s'il l'avait fait lui-même. « Il ne pouvait, dit le père Charlevoix, prendre de « meilleures sûretés pour ses religieuses, qu'en remettant leurs « intérêts entre les mains de deux hommes aussi éclairés que « l'étaient ceux-là, et qui avaient autant à cœur que lui qu'on ne « fit rien au désavantage de ses filles (36).

Tout étant ainsi arrêté, l'Archevêque voulut célébrer la messe afin de communier de sa main la Mère de l'Incarnation et sa compagne, mais son extrême vieillesse et ses infirmités ne le lui permirent pas. Il fit donc offrir le saint sacrifice par son aumônier, et il reçut la communion avec les deux religieuses. Il retint ensuite toute la compagnie à dîner, et tandis que son secrétaire, après le repas, expédiait les obédiences des deux missionnaires, il leur fit une fort belle exhortation sur les devoirs qu'elles avaient à remplir dans leur nouveau genre de vie. Dès qu'il eut cessé de parler, la Mère de l'Incarnation le pria de vouloir bien leur commander le voyage qu'elles entreprenaient, afin qu'elles eussent le mérite de l'obéissance ; il y consentit et leur parla d'une manière si touchante, que tous les assistants en furent attendris. Le prélat voulut ensuite que les quatre religieuses

chantassent le psaume *In exitu Israël de Ægypto* et le cantique *Magnificat* : ce qu'elles firent, à deux chœurs, avec beaucoup de dévotion. Puis il leur donna sa bénédiction, et adressant la parole à M. de Bernières, ainsi qu'à Madame de la Peltrie : « Voici, leur dit-il, mes filles, que je vous confie ; voici les deux « pierres fondamentales de l'édifice que vous voulez élever dans « le Nouveau-Monde en l'honneur de Jésus et de Marie : qu'elles « y soient comme deux pierres précieuses, semblables à celles « des fondements de la Jérusalem céleste. Que ce temple soit à « jamais un lieu de paix, de bénédictions et de grâces, plus « fécond que ne fut celui de Salomon. Que les portes de l'enfer « ne prévalent jamais contre lui, et ne lui puissent jamais nuire, « non plus qu'à celui de Pierre. Que Dieu y habite comme Père « et comme Époux jusqu'à la consommation des siècles. »

Après ces paroles qui furent comme le testament du vénérable vieillard à l'égard de ses filles bien-aimées, les deux religieuses, M. de Bernières et Madame de la Peltrie allèrent prendre congé de la communauté. Enfin l'on monta en carrosse ce jour-là même, qui était le 23 février 1639. Mgr l'archevêque voulut que la Mère Supérieure avec une autre religieuse les accompagnât jusqu'au monastère d'Amboise : là se firent les derniers adieux.

« On ne se peut rien imaginer de plus céleste, ni de plus « admirable que leur conduite pendant ce voyage, dit la Mère de « l'Incarnation (37). M. de Bernières réglait notre temps et nos « observances dans le carrosse, et nous les gardions aussi exacte- « ment que dans le Monastère. Il faisait oraison et gardait le « silence aussi bien que nous. Dans les temps de parler, il nous « entretenait de matières spirituelles. A tous les gîtes, c'était lui « qui allait pourvoir à tous nos besoins avec une charité singu- « lière. Il avait deux serviteurs qui le suivaient, et qui nous « servaient comme s'ils eussent été à nous, parce qu'ils partici- « paient à l'esprit d'humilité et de charité de leur Maître, surtout « son laquais, qui savait tout le secret du mariage supposé.

« Lorsque nos Révérendes Mères du faubourg de Saint- « Jacques surent notre arrivée à Paris, elles nous firent l'hon- « neur de nous envoyer visiter et de nous offrir leur maison ; « mais les affaires de Madame de la Peltrie ne nous permirent « pas de nous séparer d'elle. M. de Meules, maître d'hôtel chez le « roi, nous prêta sa maison, qui était dans le cloître des pères

« Jésuites de la maison professe ; ce qui nous fut très commode,
« tant parce que nous avons des départements séparés pour
« M. de Bernières et pour nous, que pour la facilité que nous
« avons d'aller entendre la messe à Saint-Louis et d'y recevoir
« les sacrements. »

A peine cette sainte compagnie venait-elle d'arriver à Paris,
que M. de Bernières tomba malade et fut bientôt réduit à l'extré-
mité. Ce contretemps déranger fort les affaires de la mission,
dont il était comme l'âme, mais il contribua beaucoup à
tromper les parents de Madame de la Peltrie, car son assiduité
auprès du malade ne laissa aucun lieu de douter qu'elle ne fût
son épouse.

« Ceux qui rendaient visite au malade, dit dom Claude Martin,
« trouvaient toujours Madame de la Peltrie proche de lui ou pour
« le consoler ou pour lui faire prendre quelque chose. Son
« masque était attaché au rideau du lit. Les médecins lui
« faisaient rapport de l'état de sa maladie, et lui confiaient les
« ordonnances pour les remèdes, et enfin tous ceux qui allaient
« et venaient lui parlaient et la consolait comme si elle eût été
« sa femme. C'est ainsi que ces âmes saintes se jouaient du
« monde pour avancer les affaires de Dieu ; car si les parents
« de Madame de la Peltrie n'avaient pas eu la croyance qu'elle
« était mariée, ils auraient assurément rompu son dessein,
« ou du moins ils l'auraient fait différer jusqu'à l'année suivante.
« Lorsque M. de Bernières commença à se mieux porter, il
« eut une inquiétude au regard de M. de la Bourbonnière, dont
« il s'était servi pour demander Madame de la Peltrie en mariage
« à son père ; car encore que ce fût un homme d'une très haute
« piété, il n'avait pas néanmoins perdu les sentiments raisonna-
« bles de l'honneur, ni des devoirs de l'honnêteté dont il était
« redevable à ses amis. « Que dira M. de la Bourbonnière,
« disait-il, quand il saura que le mariage pour lequel il s'est
« employé n'est qu'un jeu et une supposition ? Bon Dieu, que
« dira-t-il que je me sois ainsi moqué de lui ? C'est un homme
« d'honneur et de mérite en la présence duquel je n'oserai jamais
« paraître. Toutefois j'irai lui demander pardon ; si cela ne le
« satisfait, je me jeterai à ses pieds ; s'il ne se rend à mon humi-
« liation, je m'abandonnerai à sa discrétion. Il répétait souvent
« ces paroles, que sa compagnie faisait tourner en divertissement

« pour soulager l'abattement de sa maladie. Mais leurs entretiens
« plus ordinaires, dans le repos que cette maladie leur donnait,
« étaient du Canada, des préparatifs qu'il fallait faire pour le
« voyage et des sentiments qu'elles auraient, si elles tombaient
« entre les-mains des Iroquois et des autres barbares, ennemis
« de la foi. M. de Bernières regardait la Mère de Saint-Joseph,
« qui n'avait que vingt-deux ans, comme une tendre victime, et
« quoiqu'il admirât son zèle et son courage, toutefois, la voyant
« faible et délicate, il en avait de la compassion. La Mère de
« l'Incarnation ne lui faisait point de pitié, mais il souhaitait
« qu'elle fût sacrifiée, ou immolée, ou brûlée toute vive pour
« Jésus-Christ, et il faisait paraître de semblables désirs pour
« Madame de la Peltrie. Bien que ces âmes héroïques parussent
« avoir quelques loisirs en attendant la santé de M. de Bernières,
« leur repos néanmoins n'était pas oisif : car elles agissaient
« d'intelligence et de concert avec le père Charles Lallemant, qui
« était à Dieppe, où il faisait préparer en secret tout ce qui était
« nécessaire pour l'embarquement (38). »

Dès que M. de Bernières fut en état d'agir, il usa d'une si grande diligence, qu'avant la fin du mois, tout fut conclu, et le contrat de fondation signé en bonne et due forme.

« Une petite négociation, dont le succès ne fut pas heureux,
« dit le père Charlevoix, troubla un peu la joie qu'on avait de se
« voir si près du port. Les deux religieuses qui s'étaient enfin,
« le jour de Saint-Joseph, huit jours environ avant leur départ,
« transportées au monastère du faubourg Saint-Jacques, y
« avaient gagné une vertueuse fille, nommée la Mère de Saint-
« Jérôme. La permission des Supérieurs immédiats étant donnée,
« il ne restait plus qu'à avoir l'agrément de l'Archevêque de
« Paris, qu'on s'était flatté d'obtenir sans peine. Il fut effective-
« ment accordé à la première demande, mais dès le lendemain il
« fut rétracté, sans qu'on en ait jamais pu savoir le motif; et
« quoi qu'on pût faire pour regagner le prélat, il tint ferme. Il fit
« plus, car sachant que Madame la duchesse d'Aiguillon et
« Madame la comtesse de Brienne, qui avaient vivement pris à
« cœur les intérêts du nouvel établissement, s'étaient engagées
« à le fléchir, il se retira pour n'être pas obligé de refuser à ces
« dames ce qu'il était déterminé à ne point leur accorder.

« Quelques jours après, Madame la comtesse de Brienne alla

« prendre Madame de la Peltrie et les deux religieuses pour les
« mener à Saint-Germain, où la reine souhaitait les voir. Il ne
« se peut rien ajouter à l'accueil que Sa Majesté leur fit. Cette
« princesse ne se lassait point d'admirer la générosité avec
« laquelle Madame de la Peltrie, dans un âge si peu avancé,
« allait se consacrer, avec tout son bien, au service des filles
« sauvages. Le grand mérite de la Mère de l'Incarnation, dont
« elle avait été prévenue, et qu'elle reconnut bientôt par elle-
« même, dès qu'elle l'eut un peu entretenue, la charma, et le
« courage avec lequel sa compagne, dans une si tendre jeunesse,
« et malgré la délicatesse de sa complexion, s'exposait à tant de
« dangers et de traverses, l'attendrit jusqu'aux larmes. Elle
« voulut savoir jusqu'aux moindres circonstances d'une entre-
« prise si extraordinaire, et, apprenant ce qui s'était passé à
« l'occasion de la religieuse ursuline de Paris, elle envoya sur le
« champ un gentilhomme à l'Archevêque pour l'engager à donner
« cette fille à Madame de la Peltrie ; mais le prélat, qui s'était
« apparemment douté qu'on ferait encore jouer cette machine,
« prit si bien ses mesures qu'il ne fut pas possible au gentilhomme
« de le trouver (39). »

Cet accident donna une nouvelle face aux événements. Non seulement la Mère de l'Incarnation ressentit une profonde affliction de se voir privée d'un excellent sujet, mais elle fut encore obligée de rompre le contrat de fondation, où cette Mère était comprise. M. de Bernières et M. Laudier, intendant des affaires de Madame de la Peltrie, conduisirent les religieuses chez le notaire pour en faire un nouveau. La rédaction de ce dernier fit naître certaines difficultés : en effet, M. Laudier ne jugea pas à propos que Madame de la Peltrie comprit dans le traité tout ce qu'elle avait promis à Mgr de Tours. Cette dame, observait-il, avait engagé plus que le droit n'autorisait, et de là pouvait surgir plus tard une source de procès entre ses parents et les religieuses du futur monastère. Ces nouvelles propositions auraient pu inquiéter des personnes attachées aux biens de la terre ; mais la Mère de l'Incarnation, qui ne regardait que Dieu, et fondait plutôt ses desseins sur les trésors de la Providence que sur les secours humains, accorda tout ce que l'on voulut. Elle aimait mieux d'ailleurs que le monastère possédât un bien fort médiocre, mais net et assuré, qu'une ample fortune sujette aux inquiétudes

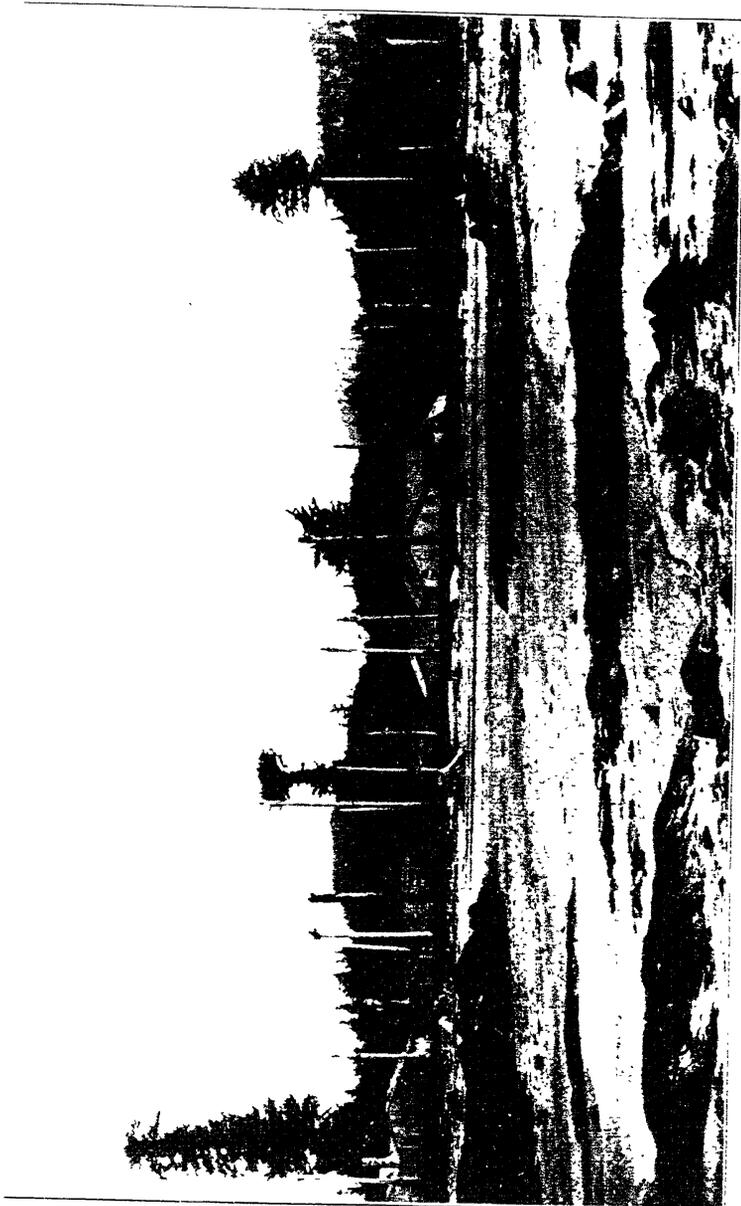
et aux procès. Par ce contrat, Madame de la Peltrie assurait à la nouvelle communauté sa belle terre de Harenvilliers, située dans la paroisse de Saint-Aubin-d'Appenay (40). Cela constituait une rente de neuf-cents francs par an, qu'elle augmenta plus tard de six cents francs. De cette terre seigneuriale, elle ne se réserva que le fief, qu'elle vendit dans la suite (41).

« Nos affaires étant expédiées à Paris, dit la Mère de l'Incarnation, nous partimes vers le commencement du mois d'avril pour nous rendre à Dieppe, qui était le lieu de l'embarquement. M. de Bernières était toujours notre ange gardien avec une charité non pareille. Nous trouvâmes à Rouen le père Charles Lallemand, qui nous assura que tout était prêt pour le voyage. Ce père avait fait préparer toutes choses si secrètement, qu'à peine les pères de la maison eux-mêmes s'en étaient-ils aperçus. Il nous fit la charité de nous conduire à Dieppe et de faire embarquer nos provisions et notre équipage, Madame de la Peltrie fournissant à toute la dépense (42). »

La Mère de l'Incarnation et la Mère de Saint-Joseph logèrent à Dieppe chez les Ursulines de cette ville ; là elles sollicitèrent le secours qu'elles n'avaient pu obtenir à Paris. Cette communauté s'estima heureuse de prendre part à une aussi sainte entreprise, et elle leur accorda la Mère Cécile de Sainte-Croix, dont la Mère de l'Incarnation a fait d'un seul mot l'éloge, en l'appelant « une religieuse parfaite ».

Enfin, le 4 mai 1639, par un vent favorable, on appareilla de grand matin. La Mère de l'Incarnation, la Mère de Saint-Joseph, la Mère Cécile de Sainte-Croix et Madame de la Peltrie montèrent à bord à la vue de toute la ville, qui était descendue au port pour voir un spectacle si nouveau et admirer des courages si extraordinaires. M. de Bernières, qui les accompagnait partout, leur rendait plus que jamais de bons et charitables offices et mettait ordre à ce que rien ne leur manquât. Il eût bien souhaité de les accompagner jusqu'à Québec ; mais il jugea lui-même qu'il leur rendrait plus de services s'il restait en France, pour prendre soin du bien de la Fondatrice et pourvoir aux intérêts de la fondation. Aussi bien l'on peut dire que, sans son laborieux concours, les religieuses eussent probablement été contraintes de repasser en France.

« Tout le monde sait, dit dom Claude Martin, que M. de



A VILLAGE WITH MODERN HOUSES.

revient l'incomparable honneur d'avoir les premières tracé la route qu'ont suivie depuis et que suivent encore tant de saintes héroïnes. Or, cet étendard de la foi et de la civilisation catholique, que ces généreuses missionnaires plantèrent chez les sauvages de l'Amérique du Nord, des légions de vierges chrétiennes l'arborent aujourd'hui dans les régions les plus lointaines et dans les contrées les plus barbares de l'Ancien et du Nouveau-Monde.

La traversée fut longue et périlleuse. On mit près de trois mois pour un trajet qui se fait aujourd'hui en moins de douze jours. Le récit que fait la Mère de l'Incarnation des circonstances de son voyage est si naturel, que je ne crois pouvoir faire rien de mieux que de la laisser parler.

« Nuit et jour, dit-elle, je m'offrais à Dieu dans les périls qui
« se présentaient, et surtout dans un accident que ceux qui n'ont
« pas fréquenté ces mers auront de la peine à croire. Ce fut une
« glace, détachée de la mer du Nord, si haute et si grosse, que,
« du haut des hunes du vaisseau, on n'en découvrait point la
« cime, laquelle se perdait dans la brume. On aurait dit une
« ville flottante, et il y a des villes qui n'ont pas l'étendue
« qu'avait cette glace. Nos marins même, accoutumés à ces
« sortes d'écueils, avouaient qu'ils n'en avaient jamais rencontré
« qui en approchât. Cependant cette monstrueuse glace, que la
« brume nous avait cachée, venait fondre sur nous avec impé-
« tuosité, et comme nous n'avions pas assez de vent pour la
« parer, le naufrage paraissait inévitable. Tout le monde criait
« miséricorde, et le père Vimont avait déjà donné l'absolution
« générale. Il fit ensuite, au nom de tout l'équipage, un vœu à la
« Mère de Dieu, et aussitôt une voix angélique se fait entendre.
« C'était ma sœur de Saint-Joseph qui commençait d'un ton
« ferme et plein d'espérance les litanies de la Sainte Vierge,
« auxquelles tout le monde répondit. Cela était à peine fini, que
« le timonier, ayant reçu l'ordre de mettre le gouvernail d'un
« côté, le tourna sans y penser de l'autre, et nous sauva par
« mégarde : car par là il mit de côté la glace que nous avions
« devant nous, et qui n'était plus éloignée que de la longueur
« d'une pique. Ce danger fut le plus grand que nous courûmes.

• Enfin nous arrivâmes à Québec le premier jour d'août 1639,
« où le petit navire de Madame de la Peltrie, qui avait fait plus

« de diligence que nous, avait déjà donné avis que nous appro-
« chions. L'allégresse fut grande dans la ville : car outre le plaisir
« que causait notre venue, celle de cinq missionnaires ne causait
« pas une moindre joie à toute la colonie. Monsieur de Montma-
« gny, gouverneur de Québec, nous reçut sur la grève avec tout
« l'accueil possible, et, dès que nous parûmes, les ouvrages cessè-
« rent et on ferma les boutiques. La première chose que nous
« fîmes, au sortir du vaisseau, fut de baiser cette terre, en laquelle
« nous étions venues pour y consommer nos vies au service de
« Dieu et de nos pauvres sauvages. On nous conduisit à l'église,
« où le *Te Deum* fut chanté ; ensuite, Monsieur le gouverneur
« nous mena au fort, où il nous régala splendidement. Après le
« repas, lui-même, entouré de son cortège, nous conduisit avec
« Madame de la Peltrie aux lieux destinés pour notre de-
« meure (44). »

Pendant que Monsieur de Montmagny conduisait de la sorte ces religieuses, la route était bordée d'une foule immense de Français et de sauvages, qui tous acclamaient ces femmes apostoliques comme des anges descendus du ciel. Les sauvages surtout ne savaient comment exprimer leur joie et leur reconnaissance en voyant la jeune et belle Ursuline et l'aimable dame de la Peltrie baisser sans répugnance et caresser avec tendresse leurs enfants « tout sales et dégoûtants qu'ils étaient ». Les uns posaient la main sur leur bouche, les autres levaient les mains et les yeux au ciel, ou restaient immobiles, tandis que des larmes abondantes roulaient silencieuses de leurs yeux attendris.

Dès le lendemain de leur arrivée, le Supérieur des Missions et le Père Le Jeune conduisirent Madame de la Peltrie et les religieuses à Sillery pour y visiter les familles sauvages, que les Pères Jésuites y avaient établies depuis deux ans environ.

« Quand les religieuses, dit le père Le Jeune, virent ces
« pauvres gens, assemblés à la chapelle, faire leurs prières et
« chanter en leur langue les articles de notre croyance, elles
« avaient beau se cacher, leur joie se trouvait trop resserrée
« dans leur cœur, les larmes leur coulaient des yeux. Au sortir
« de là, elles visitèrent les familles arrêtées dans cette résidence
« et les cabanes voisines. Madame de la Peltrie, qui conduisait
« la bande, ne rencontrait petite fille sauvage qu'elle n'embrassât
« et ne baisât avec des signes d'amour si doux et si forts, que ces

« pauvres barbares en restaient d'autant plus étonnés et plus
« édifiés qu'ils sont froids en leurs rencontres ; toutes ces bonnes
« religieuses en faisaient autant, sans prendre garde si ces petits
« enfants étaient sales ou non, ni sans demander si c'était la
« coutume du pays (45).

« Ce jour-là même, dit la Mère de l'Incarnation, le premier
« chrétien nous donna sa fille, et en peu de jours nous en eûmes
« un assez grand nombre, outre toutes les filles françaises qui
« étaient capables d'instruction (46).

« En attendant qu'on nous eût bâti un monastère, on nous
« logea dans une maison où il n'y avait que deux petites cham-
« bres. Bientôt, ce fut un hôpital, la petite vérole s'étant mise
« parmi nos petites sauvages, dont trois ou quatre moururent.
« Madame notre fondatrice voulut tenir le premier rang dans les
« pratiques de charité, dont nous avons de si belles occasions à
« chaque instant, et quoiqu'elle fût d'une complexion fort déli-
« cate, elle s'employait avec un zèle merveilleux dans les offices
« les plus humbles et les plus rebutants. Oh ! que c'est une chose
« précieuse que d'avoir les prémices de l'esprit, surtout lorsqu'il
« inspire le zèle du salut des âmes ! »

Voilà de quelle manière les Ursulines, pour répondre à la
confiance qu'on leur témoignait, ne reculèrent jamais devant
aucune fatigue dans l'accomplissement de leur pénible mission.
« On montre encore l'arbre au pied duquel la Mère Marie de
« l'Incarnation s'asseyait pour enseigner les premiers éléments
« de la foi aux petites filles sauvages ; et, parmi ces tribus errantes
« qui restent encore, on conserve le souvenir de cette tendre
« mère, de cette première religieuse du Canada, qui jadis vint
« montrer aux femmes de ce pays, alors assis dans les ténèbres
« et à l'ombre de la mort, un modèle si distingué de la vie reli-
« gieuse (47) ». De son côté, Madame de la Peltrie, qui n'avait
jamais désiré d'être riche, et qui s'était faite pauvre de si bon
cœur pour Jésus Christ, ne s'épargnait en rien pour le salut des
âmes. Son zèle la porta même à cultiver la terre de ses mains
pour avoir de quoi soulager ses pauvres néophytes. « Trouve-t-on
« dans l'histoire ancienne, dirons-nous avec Châteaubriant (48),
« rien qui soit aussi touchant, rien qui fasse couler des larmes
« d'attendrissement au si douces, aussi pures ? »

V. — *Vertus de Madame de la Peltrie.*

Pour achever de donner une légère idée de la vie de Madame de la Peltrie, il ne nous reste plus qu'à passer en revue les vertus qu'elle pratiqua pendant les trente-deux années qu'elle a vécu au Canada.

Son zèle pour la conversion des infidèles la portait à tenter l'impossible; elle eût voulu traverser les forêts, les lacs et les montagnes de cet immense pays pour annoncer aux peuples la bonne nouvelle. Tel était l'unique but de son voyage à Montréal et de ses préparatifs pour passer au pays des Hurons. Ce projet n'étant pas réalisable, elle voulut s'en dédommager en établissant une fondation pour l'entretien d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus.

Persuadée que, pour satisfaire à sa vocation, elle devait concourir à la conversion de ces âmes abandonnées par ces prières ardentes et des abstinences, exercer ensuite la charité auprès des petites filles sauvages, et enfin demeurer en clôture et vivre dans la régularité avec ses religieuses, Madame de la Peltrie se livra avec ardeur à toutes ces pratiques; elle y persévéra jusqu'à son dernier soupir. Son exactitude allait jusqu'à prévenir les sœurs en tout ce qui regarde la discipline religieuse, et jamais les exercices de la communauté n'étaient sonnés plus ponctuellement, que lorsqu'elle avait le soin de la cloche.

Elle occupa pendant dix-huit ans l'office de lingère, sachant relever ce qu'il y a de petit dans cet office par la manière dont elle s'en acquittait. Voyant des yeux de la foi Notre Seigneur dans la personne de celles qu'elle servait, son emploi lui semblait délicieux. Aussi le remplissait-elle avec une grâce parfaite, une bonté ineffable et même avec respect, s'excusant de ce que les choses n'étaient pas aussi bien qu'elle l'eût souhaité. C'était encore la pauvreté de Notre Seigneur qu'elle honorait dans les indigents; aussi avec quelle tendresse elle les aimait toujours! Elle eût désiré en avoir constamment quelques-uns auprès d'elle pour les vêtir et les consoler. Quant à elle, de vieux habits rapiécés, qu'elle n'eût voulu donner à personne, lui suffisaient. Comme on lui représentait un jour que la bienséance en était quelque peu blessée, et qu'elle ferait mieux de donner de tels habits aux

pauvres : « Ah ! pour moi, répondit-elle, si je le pouvais, je leur
« en donnerais bien plutôt de neufs ».

Sa modestie ne pouvait souffrir qu'on lui donnât le nom de
fondatrice. « Hélas ! disait-elle à cette occasion, je ne suis qu'une
« pauvre misérable qui ne fais qu'offenser Dieu ».

Son port, quoique assez majestueux, était humble et portait au
recueillement et à la dévotion. Jamais on ne l'entendait parler
d'elle-même, sinon pour s'anéantir. Un jour, au commencement
de l'année, les petites pensionnaires étant allées lui demander sa
bénédictio n : « Mes pauvres enfants, leur dit-elle, à qui vous
« adressez-vous ? A la plus méchante créature qui soit au
« monde ». Ne se distinguant des autres que par une plus
grande humilité, elle suivait la règle commune pour la nourri-
ture et même pour le lever, si ce n'est qu'elle était souvent debout
plus matin que les autres.

Quoiqu'elle eût reçu du ciel le don d'oraison continuelle, et
qu'elle parlât admirablement des choses de Dieu aux personnes
du dehors qui venaient la visiter, avec les religieuses, elle n'en
parlait que lorsqu'on l'interrogeait, craignant de paraître meil-
leure qu'elle ne croyait l'être. Si, à la récréation, on la pressait
de communiquer les bons sentiments que Dieu lui avait inspirés,
elle répondait avec une simplicité touchante : « Que dirai-je,
« sinon que je suis continuellement infidèle aux grâces de
« Dieu ? »

Un corps robuste aurait eu de la peine à supporter les pénit-
tences qu'elle s'imposait, refusant constamment les adoucisse-
ments qu'on jugeait nécessaires à la faiblesse de sa complexion et
à ses infirmités ; apprenait-elle qu'une personne était en mauvais
état de conscience, elle redoublait pour elle ses austérités et ses
prières.

Son cœur était insatiable du saint sacrement de l'autel, et sans
son humilité qui l'éloignait de déroger en rien à la vie commune,
elle eût communie tous les jours. Pour se consoler de cette
privation, elle procurait au monastère autant de messes qu'il
était possible, et les entendait toutes avec une modestie et un
respect angéliques ; même si elle se trouvait au parloir, elle le
quittait aussitôt, quand le son de la cloche annonçait que le saint
sacrifice allait commencer (49).

« De fut le 12 novembre 1671, rapporte dom Claude Martin, que

« Madame de la Peltrie, illustre par sa naissance, mais beaucoup
« plus considérable par ses propres vertus, tomba malade d'une
« pleurésie qui l'emporta le septième jour (50). Je viens de dire
« que sa vie a été fort semblable à celle de la Mère de l'Incarna-
« tion, et cela suffira pour persuader aux siècles à venir qu'elle a
« été une des plus brillantes lumières de l'Église naissante du
« Canada. Pendant sa maladie, toutes ses vertus, que son humi-
« lité avait tenues cachées pendant sa vie, et qui n'avaient éclaté
« que comme à la dérochée, mais pourtant qui s'étaient assez
« fait connaître pour se faire admirer, parurent en toute leur
« force et en tout leur éclat, surtout son amour pour la pauvreté ;
« car afin de mourir pauvre, à l'imitation de Notre Seigneur,
« elle pria celles qui l'assistaient d'ôter de sa chambre tout ce
« qui ne respirait pas l'odeur de cette vertu. Il y avait proche de
« son lit une table couverte des douceurs dont l'on fait ordinai-
« rement provision pour récréer les malades ; mais voyant que
« ces sortes de soulègements n'étaient point convenables aux
« pauvres, et que ces douceurs ne s'accordaient point avec le fiel
« de son bon Maître, elle voulut que l'on retirât tout cela de
« devant ses yeux. »

Le quatrième jour de sa maladie, elle fit son testament solennel, où M. Talon, intendant général de la Nouvelle-France, voulut se trouver, tant pour honorer Madame de la Peltrie, que pour autoriser ses dernières volontés ; cette dame, qui avait toujours l'esprit sain et présent, ne manqua pas de lui en témoigner sa vive reconnaissance (51). Deux jours après, apprenant du médecin qu'elle ne passerait pas le lendemain, elle pria les religieuses qui étaient auprès d'elle de ne lui parler plus que de l'éternité. Comme on lui demandait si elle n'avait pas quelque regret de mourir : « Point du tout, dit-elle ; j'estime mille fois plus le seul
« jour de ma mort que toutes les années de ma vie. »

Le jour suivant, qui devait être celui de son bonheur, elle fut ravie quand on lui dit que c'était un mercredi. « Dieu soit béni ! dit-elle ; ah ! que je serais heureuse de mourir aujourd'hui ; c'est
« un jour destiné à honorer saint Joseph ». Elle reçut les derniers sacrements de la main de M. de Bernières, curé de Québec, avec une dévotion et une joie qu'il serait difficile d'exprimer (52). Elle entra dans l'agonie en priant Dieu et expira doucement sur les huit heures du soir, âgée de soixante-huit ans. La sainte

fondatrice avait consacré ses derniers moments à des désirs si ardents de voir Dieu et de le posséder, que les heures lui paraissaient des années. Elle demandait incessamment quand arriverait ce bienheureux instant qui l'unirait pour jamais au souverain bien, et priaït ses chères filles, qui étaient toujours auprès d'elle, de lui redire souvent ce premier verset du psaume cent vingt-et-unième : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus* (53).

« Son corps, déposé dans un cercueil de plomb, fut enterré
« dans le chœur de ses religieuses, qui en usèrent, selon dom
« Claude Martin, d'une manière bien opposée aux sentiments de
« son humilité, car n'estimant pas pouvoir assez reconnaître les
« bienfaits d'une si bonne fondatrice, elles lui procurèrent et lui
« rendirent elles-mêmes des honneurs qu'elle n'eût peut-être pas
« eus, si elle fût morte dans l'éclat de sa première condition (54).
« C'est ainsi que Dieu voulut montrer en la personne de cette
« illustre dame qu'il ne récompense pas seulement les bonnes
« œuvres dans le ciel, mais encore qu'il donne dans ce monde le
« centuple des biens et des honneurs que l'on abandonne pour
« son amour. »

Avant que d'ensevelir son corps, on en retira le cœur, selon qu'elle l'avait ordonné par son testament, pour le remettre entre les mains des pères de la Compagnie de Jésus, qui l'avaient désiré et en avaient reçu d'elle-même la promesse.

« Ce qu'elle avait de plus précieux, écrit dom Claude Martin, et
« qu'elle estimait le moins, c'était son cœur qu'elle donna par
« testament aux Révérends Pères Jésuites, pour marque de
« l'affection qu'elle avait toujours eue pour leur compagnie, et
« en reconnaissance des peines qu'ils avaient prises de tout temps
« à la diriger, tant dans l'ancienne France que dans la Nouvelle.
« Après avoir témoigné une sainte indignation contre ce cœur,
« qu'elle disait avoir été si ingrat et si infidèle à son Créateur, elle
« recommanda qu'il fût enfermé dans une petite caisse de bois,
« toute simple, sans même être rabotée, et sans autre enveloppe
« que de la terre mêlée avec de la chaux vive, afin qu'il fût plutôt
« consumé, voulant qu'il fût porté en cet état chez les Révérends
« Pères pour être enterré sous le marchepied de l'autel de leur
« église, où repose le Très Saint Sacrement. Sa charité lui fit
« trouver cette invention, afin que son cœur fût consumé et

« anéanti en forme d'holocauste au pied de l'autel devant la
« divine Majesté (55). »

Ses obsèques, dit le père Dablon, furent honorées de toutes les personnes considérables de la ville de Québec et des bourgades voisines. Bien des larmes coulèrent des yeux des assistants. La compagnie étant restée dans l'église extérieure au cloître, le clergé entra processionnellement dans le sanctuaire des religieuses pour y procéder aux cérémonies de l'inhumation. Les saints rites achevés, le même clergé, précédé de M. de Bernières, curé de Québec, fit cortège au *cœur*, porté sous un crêpe noir par un des principaux habitants du pays. Venaient ensuite M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France ; M. Talon, intendant, et toute l'assemblée. Quand la procession parvint à l'église des Jésuites, M. de Bernières, exécuteur du testament, remit son précieux dépôt entre les mains du Père Supérieur, et celui-ci le plaça au pied des degrés du maître-autel, dont elle avait donné le grand tableau et la lampe d'argent avec un fonds pour l'entretenir (56).

Dans les premières années du XIX^e siècle, lors de la démolition de l'église des pères Jésuites à Québec, où le dernier survivant de cet ordre au Canada venait de mourir, cette chère relique de Madame de la Peltrie a été rapportée chez les Ursulines, qui s'empressèrent de la réclamer. Enfin, nous devons l'ajouter, dans ce monastère, l'un des plus remarquables de l'ordre de sainte Angèle, conjointement avec les ossements de la Mère Marie de l'Incarnation et de la Mère Marie de Saint-Joseph, l'on garde toujours avec les plus grands honneurs ceux de cette vénérable Fondatrice.

Nous ne pouvons mieux terminer cet essai biographique qu'en citant l'éloge que fait des vertus de Madame de la Peltrie le père Charlevoix (57) : « Depuis que cette illustre femme était en
« Canada, elle avait mené une vie très cachée, et elle semblait
« n'avoir en d'autre attention qu'à s'anéantir et à se faire oublier
« des hommes. Pauvre et austère jusqu'à l'excès, et se chargeant
« toujours de ce qu'il y avait de plus rebutant dans l'éducation
« des filles sauvages, auxquelles elle avait consacré ses biens et
« sa personne, elle était, sous un habit séculier, l'exemple d'une
« des plus saintes communautés qui fût alors dans le monde.
« Mais la personne qui l'admirait le plus, parce qu'elle la

« connaissait mieux qu'aucune autre, c'était la Mère de l'Incarnation. Ces deux grandes âmes avaient bien des rapports, qui
« avaient formé entre elles une union très intime. Pour le dehors,
« Madame de la Peltrie semblait être fort peu connue, mais il
« parut bien, quand on l'eut perdue, que sa réputation n'avait
« pas laissé de se répandre fort loin, outre qu'on n'ignorait point
« que le Canada lui était redevable de l'établissement d'une
« maison qui était d'une si grande utilité pour la colonie (58).
« Effectivement sa mort jeta une grande consternation dans tout
« le pays, et il n'y eut personne qui, par ses larmes et par sa
« douleur, ne fit son éloge. La Mère de l'Incarnation lui fit faire
« des obsèques magnifiques dans l'église du monastère. Les Jé-
« suites en firent autant dans la leur, où elle avait souhaité que
« son cœur fût enterré sous le maclepied du grand autel. Son
« oraison funèbre y fut prononcée, et l'on eut soin ensuite de
« donner au public un recueil des vertus héroïques dont elle
« avait donné, jusqu'à sa mort, de continuel exemples (59). »

L'abbé A. P. GAULIER.

NOTES

(1) M. de La Sicotière, sénateur, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie.

(2) Chauvigny, commune de Saint-Germain-du-Corbéis, demi-fief de haubert relevant du roi sous Alençon.

(3) Vaubongon, commune de Lougé-sur-Maire, canton de Briouze.

(4) *La vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*, tirée de ses lettres et de ses écrits. Paris 1677. p. 312. Cette vie de la servante de Dieu a été écrite par son fils, Dom Claude Martin, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, d'après des relations qu'elle avait rédigées elle-même, forcée en quelque sorte par l'obéissance. La première de ces relations, où elle raconte elle-même sa vie, fut faite à Tours, peu de temps après sa profession, en 1633. Elle écrivit la seconde à Québec, par ordre du Père Lallemand. Elle finit à l'année 1654.

(5) Charlevoix (le P. François-Xavier de). *La vie de la Mère Marie de l'Incarnation, institutrice et première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*. Paris 1735. liv. III. p. 195.

(6) Marie Guyard, en religion la Mère Marie de l'Incarnation, naquit à Tours, le 28 octobre 1599. A l'âge de dix-sept ans, elle épousa Claude-Joseph Martin. Devenue veuve deux ans plus tard, elle donna tous ses soins à l'éducation de son fils, Claude Martin, qui devint dans la suite religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Après douze ans de veuvage, Madame Martin entra chez les Ursulines de Tours, où elle composa, pour l'instruction des novices, un très bon livre intitulé *L'École sainte, ou Explication du Grand Catéchisme*. A l'âge de quarante ans, elle quitta la France pour aller fonder une maison de son ordre à Québec, où elle mourut en odeur de sainteté, le 30 avril 1672. Dom Claude Martin, son fils, par son application continuelle à Dieu et à ses devoirs, s'éleva à une sainteté éminente. Il contribua à la réforme de plusieurs abbayes, et mourut saintement à Marmoutiers, le 9 août 1696, à l'âge de 77 ans, après avoir passé quarante ans comme Supérieur dans diverses maisons de son ordre.

(7) Marguerite de Chauvigny, sœur aînée de Madame de la Peltrie, fut mariée à Georges des Moulins de la Queustière et lui porta en mariage le fief de Chauvigny. Leurs descendants en ligne directe devinrent marquis de l'Isle. La baronnie de

Hertré fut achetée, en 1712, par Louis François des Moulins, d'abord colonel du régiment de Barrois, ensuite maréchal de camp, et commandant à l'Isle. Il était fils de François des Moulins, seigneur de l'Isle, maréchal de camp, gouverneur de Bellesme et lieutenant du gouvernement de Marseille, et de Marie de la Marck. Louis François des Moulins obtint au mois de décembre 1716, l'érection en marquisat, sous le nom de l'Isle, de la baronnie de Hertré, avec union des fiefs de Chauvigny, Beaumais et la Tirelière. Le Roi s'exprime ainsi dans les lettres d'érection : « désirant donner des preuves de la satisfaction des services par lui rendus, « et la faire passer à la postérité par des marques d'honneur. » Il en rendit aveu, l'année suivante, et commença de rassembler les matériaux pour bâtir le château de l'Isle à une demi-lieue d'Alençon. Il fut fait lieutenant-général des armées du Roi, le premier février 1719, et commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, le 20 octobre 1720. Louis des Moulins, son fils, marquis de l'Isle, colonel du régiment de la Fère, rendit aveu de ce marquisat en 1730. Il fut fait maréchal de camp le 22 décembre 1732, et fut tué à la bataille de Parme, le 29 Juin 1734, à l'âge de quarante-trois ans, étant alors inspecteur-général d'infanterie. Messire Louis des Moulins, son fils aîné, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, posséda ensuite le marquisat de l'Isle. V Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon et sur ses seigneurs*, t. II. p. 384, 494, 504, 505.

(8) Nous tenons à témoigner ici notre vive gratitude à M Eugène Lecointre, vice-président de la Société Historique de l'Orne et propriétaire du château de Lisle, près Alençon. Nous devons à son obligeance la communication du document suivant et de plusieurs autres que nous mentionnerons plus loin comme extraits du chartrier de Lisle.

Le contrat de mariage de M. et de Mme de la Peltrie fut reçu par le tabellion du Mesle-sur-Sarthe, le 29 octobre 1622. « Messire Charles de Gruel, chevalier, seigneur de la Peltrie, fils de Messire Emmanuel Philibert de Gruel, chevalier, seigneur de Thouvoys et de dame Jeanne Do, ses père et mère, a été conjoint par mariage avec damoiselle Magdaleine de Chauvigny, fille de Guillaume de Chauvigny, esquier, sieur du dit lieu, et de damoiselle Jeanne du Bouchet par contrat du XXIX^e d'octobre 1622. » (*Archives de Lisle*).

(9) « La famille des Gruels, seigneurs de la Frette, est une des anciennes du Perche qui a toujours tenu des premiers rangs près des comtes du Perche; iceux « ayant assisté aux fondations faites par eux d'églises et monastères et autres et « à icelles ayant départi de leurs biens. » (*Les antiquités du Perche*, par Bart des Boulais; mss. dans notre bibliothèque).

(10) « En l'an^r 1050, régnant Henri premier du nom, Roi de France, Gautier « Gruel de Loisé, sa femme et son fils donnèrent à l'église de Saint-Denis de « Nogent-le-Rotrou la troisième partie de Saint-Germain-de-Loisé et la troisième « partie de celle de Saint-Jean-Baptiste de Mortagne, présents Geoffroy, comte de « Mortagne, et sa femme. » (Bart des Boulais; mss. dans notre bibliothèque).

A cette époque, Gautier Gruel partageait la seigneurie de Loisé avec Gérard de Sassy de Loisé et Geoffroy de Loisé, qui étaient de même famille que lui. Ces deux seigneurs, qui possédaient aussi la troisième partie de chacune de ces deux églises, la donnèrent également aux moines de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. Si l'on en croit plusieurs pièces authentiques, tout le territoire de la ville de Mortagne, à l'exception de l'enceinte du château-fort des comtes de cette ville, relevait dans l'origine de la seigneurie de Loisé. Six cents ans plus tard, au dix-septième siècle, les Gruel possédaient encore ce premier titre de leur famille. Comme les habitants de toute la partie Sud de la ville de Mortagne ne pouvaient.

pendant la saison rigoureuse de l'hiver, se rendre à l'église de Loisé, dont ils dépendaient, Mgr Camus de Pontcarre, évêque de Séez, par une ordonnance du 30 octobre 1631, permit de construire dans l'intérieur de la ville l'église de Sainte-Croix, qui serait succursale et simple annexe de Saint-Germain-de-Loisé. Le 18 décembre de la même année, Grégoire Got, archidiacre du Corbonnais, procéda à la plantation de la croix sur le terrain où devait s'élever la future église. Enfin, le 5 juillet 1635, messire Pierre Gruel, marquis de la Frette, gouverneur de Chartres, maréchal de Camp, représenté par le sire de Moulicent, posa la première pierre *en sa qualité de seigneur de Loisé*. La plus ancienne des trois paroisses qui existaient à Mortagn avant 1789 était celle de Saint-Germain-de-Loisé : elle était aussi la plus riche des trois cures de cette ville.

(11) Mortoût, commune de Mauves, canton de Mortagne-au-Perche. « L'une des « maisons des dits Gruel était anciennement le lieu, terre et seigneurie de Mortoust, près Mauves ». (Bart des Boulais; mss. dans notre bibliothèque). Du château de Mortoût il ne subsiste plus rien. Il était situé vis-à-vis celui de Mauves, sur le versant opposé de la même vallée.

« Saint Louis, venant prendre possession du comté du Perche, en 1257, fit l'honneur à Guillaume Gruel, issu de Gautier Gruel, « seigneur de Loisé », de prendre pour séjour son château de Mortoux, paroisse de Mauves, où Sa Majesté expédia plusieurs lettres. Ce château de Mortoux est à présent ruiné; mais la seigneurie en est encore à Monsieur de la Frette; et depuis ce tems-là, les descendants du dit Gruel ont toujours été à la cour où deux ont été faits chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, et pourvus de bons gouvernemens. » (*État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, par M. Louis Duval, p. 225).

(12) La Frette, commune de Saint-Victor-de-Réno, canton de Longny. « Au dict an 1257, le dit Guillaume de Gruel, seigneur de Mortoust, épousa Alice de Saint-Victor, fille de Guillaume de Saint-Victor: outre la terre de Saint-Victor que possédait la dite Alice, elle était encore dame de la Frette et porta cette terre en mariage au dit Guillaume de Gruel. Celui-ci quitta le séjour de Mortoust et vint demeurer à la Frette à cause de la beauté et de la situation du lieu. Depuis ce temps, les sieurs de Gruel y ont toujours fait leur demeure et pris la qualité de seigneurs de la Frette, et c'est sous ce nom qu'ils sont plus connus dans les anciens titres.

« Les armes de la famille des Gruel sont d'argent à trois faces de sable. » (Bart des Boulais, mss. de Versailles).

(13) La Ventrouse, commune du canton de Tourouvre.

(14) Feuillet, commune du Mage, canton de Longny.

(15) Chérencey, commune de Saint-Maurice-les-Chérencey, canton de Tourouvre. « Rotrou, cinquième comte du Perche, vivant en l'an 1144, maria sa fille Alix à James de Chasteaugontier, chevalier, et lui donna la terre, baronnie et seigneurie de Nogent-le-Rotrou, de laquelle dépendaient les terres de Feuillet, La Ventrouse et Chérencey, par lequel de Chasteaugontier la dite terre de Nogent entra en la maison de Bretagne. Jean de Vendôme épousa Alix, fille d'Artus, duc de Bretagne, qui emporta la dite terre de Nogent, laquelle depuis fut divisée. Bouchard de Vendôme, qui vivait en l'an 1371, eut en partage les dites terres de Feuillet, La Ventrouse et Chérencey..... Symon de Dreux, fils de Gauvain, espousa Jeanne de Vendôme, qui eut en partage les dites terres, laquelle décéda sans enfants, et par son décès les dites terres retournèrent à Guillemette

« de Vendôme, femme de Nicolas Auvé, chevalier, seigneur de Genetay.....
« Dame Marguerite Auvé, conjointe par mariage avec messire Claude Gruel,
« chevalier, seigneur de la Frette, apporta en la dite maison de la Frette les dites
« terres de Feuillet, La Ventrouse et Chirencey. Duquel mariage est issu messire
« Claude de Gruel (1), seigneur de la Frette. » (Bart des Boulais, mss. dans notre

(16) Touvois, commune de Bures, canton de Courtomer. En 1593, la famille de Gruel possédait le manoir seigneurial de Touvois.

(17) La maison des Gruel est citée, au nombre des bienfaiteurs, dans presque toutes les chartes des abbayes et prieurés de la province du Perche, et leur nom figure avec honneur parmi les chevaliers qui se croisèrent pour la délivrance de la Terre Sainte.

Vers le milieu du xv^e siècle, un Guillaume Gruel prit part à la bataille de Formigny. Ami des lettres aussi bien que de la gloire des armées, il écrivit l'histoire du duc Artus III de Bretagne. Elle ne fut mise au jour qu'en 1622 par Théodore Godefroy, avocat au parlement de Paris.

Claude I^{er} Gruel de la Frette, époux de la dame de la Ventrouse, fut présent à la rédaction de la coutume du Grand-Perche, en 1558. Cette famille s'éteignit le 22 mai 1708 dans la personne de Nicolas Gruel, son dernier rejeton.

(18) La Pelletrie, commune de Bivilliers, canton de Tourouvre.

Dans les écrits anciens ou nouveaux où il est question de cette terre seigneuriale, on écrit ordinairement : La Pelletrie. C'est là la règle que nous suivrons. Mais nous devons faire observer ici que Madame de la Peltrie, par abréviation sans doute, signait toujours : de la Peltrie. Tel devait être aussi l'usage de son mari. Nous regardons comme une obligation pour nous d'écrire le nom de M. et de Madame de la Peltrie, comme ils l'écrivaient eux-mêmes. De là vient la légère différence que l'on remarquera dans l'orthographe de ce mot. La Pelletrie désignera le château, et quand nous parlerons des châtelains, à leur exemple nous écrirons : de la Peltrie.

(19) Madame la comtesse de Trédern, qui avait hérité de ce domaine de M. le marquis de Meslay, son oncle, se vit, à son grand regret, contrainte de l'aliéner dans les premières années de la Restauration, par suite des malheurs qui avaient pesé sur sa famille pendant les temps désastreux de la Terreur. Elle le vendit à un simple paysan pour la modique somme de quatre-vingt mille francs. Le nouveau propriétaire eut bientôt mis le joli manoir en harmonie avec sa condition et sa manière de vivre. Le château des seigneurs de la Peltrie se vit métamorphosé en rustique métairie. A l'exception de deux ou trois pièces réservées pour héberger l'acquéreur et sa famille, les salles, les salons et les chambres élégantes furent dépouillées de leurs ornements et transformés en celliers, fenils et greniers.

Ce manoir, bâti vers le xv^e ou le xvi^e siècle, était flanqué de trois tours cylindriques, couronnées d'un toit arrondi, se terminant en forme de cône et surmonté de girouettes. Ces tours restèrent debout pendant l'existence du bonhomme d'acquéreur, qui eut le bon esprit de les respecter : mais à peine fut-il mort, que ses héritiers exercèrent à l'envi leur vandalisme. Les vieilles tours furent démolies vers 1827, et leurs matériaux furent vendus à l'encan. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un corps de logis à deux étages.

V. l'abbé Fret, *La Pelerine Percheronne*, p. 87.

(20) Bivilliers, suivant la tradition des lieux, n'était dans le principe qu'une

(1) Il défendit Mortagne contre les ligueurs le 1^{er} août 1589. (bibliothèque).

petite chapelle qui dépendait de Villiers, paroisse limitrophe. Cette chapelle ne consistait que dans le chœur de l'église actuelle. Les seigneurs du lieu y firent ajouter la nef, qui ne remonte pas au-delà du XIV^e ou XV^e siècle, et ils obtinrent la faculté de l'ériger en église paroissiale. Dans l'intérieur de cet édifice, on voit trois autels, dont le principal, dédié à Saint-Pierre, est orné d'une contretable en pierre blanche richement sculptée. Les deux petits autels sont dédiés, l'un à la Sainte Vierge et l'autre à saint Mamès, martyr. La petite statue de ce saint, qui tient ses intestins entre ses mains, est fort jolie; on y va en pèlerinage pour les enfants atteints de tranchées. Cette église est surmontée d'une flèche élégante et fort élevée.

Situé au fond d'un fertile vallon, que traverse la Commeauche, le petit bourg de Bivilliers, situé à trois kilomètres de Tourouvre, est fort agréable; tout y porte l'empreinte de l'aisance des habitants qui, là comme dans le reste de la commune, sont riches et bien nantis. Cette paroisse renferme actuellement cent cinquante habitants, répartis dans une vingtaine de hameaux. Ils se livrent tous à l'agriculture.

V. abbé Fret, *La Pèlerine Percheronne*, p. 89.

(21) Charles de Gruel, seigneur de la Peltrie, dans son testament olographe, en date à la Pelletrie du 9 novembre 1624, choisit pour lieu de sa sépulture « le chœur de l'église de Bivilliers, si Messieurs de la Frette n'y apportent aucun contredit (1) » ou autrement l'église de Bares pour y être inhumé près le corps de Madame de Touvois, sa mère ». Il fait différentes dispositions pieuses et charitables, d'autres en faveur de sa femme « en considération de l'amitié qu'elle lui a toujours témoignée » et des bons et agréables services qu'elle lui rend et a rendus par le passé « avec tant de charité qu'il espère qu'elle continuera jusqu'à la fin ». (*Archives de Lisle*).

(22) M. et M^{me} de la Peltrie se firent aussi une donation entre époux. En voici le titre: « Donation entre époux devant les notaires de Mortagne, en date au lieu seigneurial de la Pelletrie de la paroisse de Bivilliers, du 16 octobre 1626, par « haut et puissant seigneur messire Charles de Gruel, chevalier, seigneur de la Pelletrie, et haute et puissante dame Magdeleine de Chauvigny, son épouse ». (Copié collationné par le greffier du bailliage à Essay, le 15 février 1653. *Archives de Lisle*).

(23) « Environ le mois de juillet 1628, le dit sieur de la Peltrie mourut au siège de la Rochelle sans avoir laissé aucun enfant ». (*Archives de Lisle*). Après la mort de M. de la Peltrie, l'interprétation de son contrat de mariage, de son testament, de la donation mutuelle entre les époux, dont les clauses paraissent se contredire, donna lieu à des difficultés entre M^{me} de la Peltrie; M. de Touvois, son beau-père, et M. de Digny, son beau-frère. (M^{me} de Touvois était morte avant le

(1) Les Gruel de la Frette, seigneurs de la Ventrouse, de la famille desquels il descendait, étaient à cette époque seigneurs patrons de l'église de Bivilliers. Or, disent les lois ecclésiastiques de France, « Il n'y a que le curé de la paroisse, le patron et le seigneur haut-justicier qui aient le droit de se faire inhumés dans le chœur de l'église paroissiale. Ils peuvent même empêcher que d'autres personnes ne s'y fassent enterrer ». (*Lois ecclésiastiques*, par M. Louis de Héricourt, ch. XII, *Des Sépultures*).

Messire Charles de Gruel, seigneur de la Peltrie, ne pouvait donc se faire inhumé dans le chœur de l'église de Bivilliers, sans l'autorisation des seigneurs de la Ventrouse, qui en étaient les patrons; c'est ce qui explique cette parole de son testament: « si Messieurs de la Frette n'y apportent aucun contredit ».

marriage de son fils). Quelques pièces relatives à ces contestations existent au chartrier de Lisle, mais elles n'en donnent pas la solution. Toutefois un accord verbal paraît être intervenu entre M. de Touvois et M^{me} de la Peltrie ; mais après le décès de M. de Touvois, en octobre 1641, la lutte recommença avec M de Touvois fils aîné, au mois d'avril 1642. M^{me} de la Peltrie avait M. Laudier pour mandataire, depuis le mois de mars 1639, et M. de Bernières s'occupait de ses affaires.

Par arrêté de compte fait à Touvois, le 12 janvier 1672, entre M. Laudier et Claude de Gruel, seigneur de Touvois, ce dernier se reconnut débiteur envers M^{me} de la Peltrie de deux mille huit cents quatre-vingt-quinze livres, jusqu'au 31 mai 1671. (Note communiquée par M. Eugène Lecointre).

(24) *Lettres de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*. Paris, 1681, p. 657.

Ces lettres sont divisées en deux parties ; la première contient les lettres spirituelles et la seconde les lettres historiques. Ces dernières lettres, au nombre de quatre-vingt-neuf, contiennent une histoire succincte, mais sincère, de tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans le Canada pendant les trente-deux ans qu'elle y a vécu. Elles furent publiées par dom Claude Martin, en l'année 1681.

(25) *Relation de 1635*. Les *relations* des Missions de la Nouvelle-France, comme celles des autres pays, n'étaient pas autre chose qu'un recueil de ce qui s'était passé d'édifiant dans le courant d'une année. Ces *relations* sont devenues, de nos jours, grâce aux progrès des recherches historiques, l'objet d'une curiosité toujours croissante. Dans l'Ancien comme dans le Nouveau-Monde, elles excitent au plus haut degré l'intérêt de tous les vrais amis de l'histoire. Cette publication, commencée d'une manière régulière en 1632, s'est continuée chaque année sans interruption jusqu'en 1672. Là, elle s'est arrêtée, sans qu'on puisse en donner bien positivement les raisons. Comme les volumes de ces *relations* étaient aujourd'hui tellement rares qu'il n'était pas possible d'en réunir une collection complète, le gouvernement du Canada a consacré une somme considérable dans le but de favoriser la réimpression de ces documents, si importants pour son histoire. Cette nouvelle édition des *Relations du Canada* forme trois volumes in-8° et a paru à Québec, en 1858.

(26) P. Charlevoix, *Vie de Marie de l'Incarnation*, p. 196 ; — dom. Claude Martin, *Vie de Marie de l'Incarnation*, p. 314.

(27) Dom Claude Martin, p. 314 ; — *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, p. 658.

(28) Jean de Bernières, seigneur de Louvigny, conseiller du roi et trésorier de France à Caen, naquit dans cette ville en 1602. Sans craindre la censure et les railleries, il se livra, dès sa première jeunesse, à la pratique des bonnes œuvres.

Aucun riche n'a fait un meilleur emploi de sa fortune que M. de Bernières. Vivant dans le célibat, et jouissant de biens considérables, il prenait part à toutes les bonnes œuvres du pays, et il était le refuge de tous les nécessiteux. Il aidait de ses aumônes à bâtir des séminaires, des hôpitaux et des maisons religieuses. Il fit passer dans la Chine, et dans toutes les contrées du Canada, des sommes considérables, pour y entretenir la foi, et ceux qui l'annonçaient. Il avait fait bâtir, d'après le conseil du père Jean Chrysostôme, son directeur, une maison près le monastère des Ursulines de Caen, dont sa sœur, M^{me} Jourdain de Bernières, fut la fondatrice et la supérieure. On appelait cette maison l'*Ermitage* parce que, quoiqu'elle fût dans une grande ville, on y menait une vie retirée et toute d'oraison. C'était le lieu que M. de Bernières habitait, et où il recevait ses amis. Le pieux Boudon, qui y passa deux ou trois mois, rapporte qu'on n'y parlait d'autre chose

que de l'oraison, pendant même le temps de la récréation, aussi bien que dans un autre temps; et en vérité c'était la plus douce récréation de ce saint lieu. Ce qui est merveilleux, dit Mgr Doncy, évêque de Montauban, c'est qu'on ne s'y ennuyait jamais. Les discours du monde, les nouvelles de la terre n'y avaient aucun accès. On s'y levait de grand matin, et durant toute la journée c'était une application continuelle à Dieu. M. de Bernières sortait pour les fonctions de sa charge; mais ceux qui le connaissaient savaient qu'il ne perdait jamais de vue l'union avec son divin Maître.

C'est dans cet exercice angélique que ce pieux trésorier de France puisa les lumières répandues dans ses traités de la vie intérieure et devint l'un des plus grands contemplatifs du dix-septième siècle. Son directeur lui avait commandé d'écrire ce que Dieu lui communiquerait dans son oraison; M. de Bernières le fit par obéissance et dicta plusieurs cahiers à un bon prêtre qui demeurait avec lui. Ces cahiers furent, après sa mort, remis au père Louis-François d'Argentan, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques. Il tira des manuscrits de M. de Bernières deux volumes qu'il donna au public sous le titre : *Du chrétien intérieur, ou Conformité intérieure que doivent avoir les chrétiens avec Jésus-Christ*. Cet ouvrage fut très bien reçu des personnes de piété, et l'on en fit de grands éloges. L'auteur y traite de la perfection la plus relevée, mais dans un style simple et facile à comprendre.

Une nouvelle édition de cet ouvrage a paru de nos jours, mais dans le temps il n'eut pas moins de douze éditions et se vendit à plus de trente mille exemplaires.

La charité qui animait M. de Bernières le rendait propre à conduire les âmes; aussi aidait-il volontiers de ses conseils ceux qui les réclamaient, et le nombre en était très grand. Non seulement il était consulté par les laïques, mais encore par les ecclésiastiques et les religieux.

Une vertu aussi parfaite que celle de M. de Bernières ne devait point, ce semble, craindre le trépas; cependant Dieu, dont les desseins sont admirables, permit que son serviteur éprouvât une frayeur extraordinaire de la mort. La tradition de sa famille est qu'il demandait au Seigneur de mourir subitement. Sa prière fut exaucée. Le 3 mai 1659, qui fut le dernier jour de sa vie, il n'avait eu aucune atteinte de mal. Un domestique était chargé de l'avertir tous les soirs que le temps de l'oraison était fini, parce que sans cette précaution il eût donné à la prière, les instants qu'il devait au sommeil. Lorsque ce valet de chambre entra dans son appartement pour s'acquitter de sa commission, M. de Bernières le pria, avec sa douceur ordinaire, de le laisser encore un moment. Ce moment, qui, selon les apparences, ne se mesura pas à la minute, étant fini, le serviteur rentre, et trouve son bon maître à genoux, mais sans mouvement et sans vie. Son âme perdue dans le sein de la divinité n'avait pu revenir à lui. Il était âgé de cinquante-sept ans. Son corps fut enterré dans l'église des Ursulines de Caen. L'on mit sur son tombeau ces mots : *Jésus-Christ est mort pour tous les hommes*. C'était sa devise. Il s'était fait faire un cachet qui portait l'image de son crucifix avec la même inscription. Cette seule parole : *C'est pour mon amour que le Fils de Dieu s'est fait homme et qu'il est mort sur la croix*, remplissait son cœur de la plus douce consolation. Il s'en servait pour nourrir sa foi, pour animer sa confiance, pour enflammer son amour. Et quels effets admirables ne produisirent pas ces vertus dans M. de Bernières! (*Notice de la vie et des écrits de M. de Bernières*, par Mgr Doncy, évêque de Montauban; — Ed. Frère, *Manuel du bibliographe normand*; — Théod. Lebreton, *Bibliographie normande*; — etc.).

(29) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, p. 659; — D. Cl. Martin, p. 352.

(30) Dom Claude Martin, p. 354.

(31) Avant de partir pour Paris, M^{me} de la Peltrie fit avec sa sœur le partage des biens de ses père et mère. Voici quelques extraits de cet acte de partage :

« Le 7 avril 1638, devant les tabellions d'Alençon, eut lieu le partage des successions de défunt noble maître Guillaume de Chauvigny, sieur du Feu et de Vaubongon, vivant président de l'élection d'Alençon, et de damoiselle Jeanne du Pouchet (1), leur père et mère entre leurs deux filles Marguerite de Chauvigny, épouse de Georges des Moulins, escuier, sieur de la Queustière (2), capitaine des eaux et forêts du bailliage d'Alençon, et dame Magdelaine de Chauvigny, veuve de défunt messire Charles de Gruel, vivant chevalier, sieur de la Peltrie. »

Le second lot, qui fut attribué à Madame de la Peltrie, comprenait entre autres choses :

« Le fief de Harenvilliers ou Rouilley qui s'étend es paroisses de Saint-Aubin-d'Appenay, Laleu et lieux circonvoisins, ainsi qu'il se poursuit et se comporte le dit fief ayant droit de cour, usage, etc. »

« La terre de Rouilley, autrement Harenvilliers, assise es paroisses de Saint-Aubin-d'Appenay, Laleu et lieux circonvoisins, châtellenie d'Essay, consistant en etc., etc. » (Copie sur papier collationnée sur l'original en parchemin par... huissier au parlement de Rouen. — *Archives de Lisle*).

(32) P. Charlevoix, liv. IV, p. 225.

(33) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, p. 659 ; — Dom Claude Martin, p. 350.

(34) P. Charlevoix, liv. IV, p. 232.

(35) Dom Claude Martin, p. 372.

(36) P. Charlevoix, liv. IV, p. 245.

(37) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, p. 663.

(38) Dom Claude Martin, p. 383.

(39) P. Charlevoix, liv. IV, p. 250.

(40) Aux archives de Lisle se trouve aussi l'intéressante pièce, dont nous donnons ici le titre.

« Fondation des Ursulines de Québec. Donation de la métairie de Rouilley, autrement Harenvilliers, assise es paroisses de Saint-Aubin-d'Appenay, Laleu et vicomté d'Alençon, châtellenie d'Essay, devant les notaires du Châtelet. 28 mars 1639, suivie de l'autorisation de l'archevêque de Tours. » (Cette autorisation avait été donnée dès le 20 février 1639). (Copie sur papier collationnée sur l'original au parchemin par les notaires d'Alençon, le 14 janvier 1676).

(41) Madame de la Peltrie avait donné aux Ursulines de Québec la métairie de Harenvilliers, mais elle s'était réservé le fief. Guillaume Laudier, écuyer, sieur de

(1) Jeanne du Bouchet était fille de François du Bouchet, seigneur de Malêre, et de Marie de Tucé, veuve en premières noces de René Joannes, sieur de Glatigny.

(2) Georges des Moulins, écuyer, sieur de la Greusière, en Saint-Romer-les-Forges, était maître des eaux et forêts et vibaill ou lieutenant de courte-robe du prévôt général de Normandie au bailliage d'Alençon. Sa famille était originaire du Passais. Il eut un fils qui fut maréchal de camp et gouverneur de Bellême, puis de Marseille ; une fille mariée à Henri de Jumilly, des environs de Domfront, et une autre fille mariée à Philippe du Val, sieur de Lanchal. (*Archives de Lisle*).

la Crochardière, président de l'élection d'Alençon, son mandataire, vendit le 7 avril, 1667, devant les notaires d'Alençon, à Messire Jean-Baptiste de Bonvoust, chevalier, seigneur de Courgeoust, demeurant en son manoir seigneurial du Mesnil, paroisse de Coulonges, le fief de Harenwilliers autrement appelé le fief de Coulonges et de Laleu. Ce fief relevait-nement du comté de Montgommery à cause de la baronnie du Mesle-sur-Sarthe. (Copie sur papier. Archives de Lisle).

On trouve aussi au chartrier de Lisle le compte de la gestion de Guillaume Laudier, mandataire de Madame de la Peltrie et diverses pièces à l'appui. (V. aussi Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon et ses seigneurs*, t. II, p. 385).

(42) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, p. 664.

(43) Dom Claude Martin, p. 389, 390; — *Lettres de la Mère de l'Incarnation* p. 665.

(44) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, lettre à son fils.

(45) *Relation de 1639*.

(46) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*.

(47) *Lettres des Evêques du Concile de la province de Québec* envoyée à Rome, au mois de mai 1868, pour obtenir la béatification de la Mère Marie de l'Incarnation.

(48) *Génie du Christianisme*.

(49) V. P. Dablon, *relation de 1671*; — *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, passim.

(50) Dom Claude Martin, p. 734.

(51) Voici quelques extraits de ce testament :

« Il fut fait devant Romain Bisquet, notaire et garde notte du roy notre sire, « en la nouvelle France, résidant en la ville de Québec, le 15 novembre 1671, au « monastère des Ursulines de Québec, où Madame de la Peltrie était malade.

« Déclare la dite dame de la Peltrie que son intention est que son corps soit « posé dans le lieu où les religieuses du monastère de Saint-Joseph des Ursulines « de cette ville de Québec doivent être enterrées. Elle demande aux révérendes « Mères Ursulines cette charité par aumosne; mais auparavant elle les supplie de « faire tirer son cœur de son corps, pour être mis dans une quaisse (sic) de bois « sans estre pollie et qui sera remplie de terre et chaux vive dans laquelle on « l'enfoncera sans enveloppe, et puis on le mettra entre les mains des révérends « pères de la Compagnie de Jésus de cette ville de Québec qui sont ainsy désiré « il y a longtemps pour marque et témoignage du respect et affection qu'elle a « toujours eue pour leur sainte compagnie, pour être ensuite posée et enterrée « sous le marchepied de l'autel de leur dite église, où repose le très saint sacre- « ment de l'autel, pour y être consommé, anéanti et réduit en poudre au pied de « la divine majesté. »

.....
« Plus déclare la dite dame de la Peltrie qu'elle constitue son légataire universel « le convent ou séminaire de Saint-Joseph des Ursulines de la dite ville de « Quebecq, à tous ses biens qui sont dans l'ancienne France, en quelques lieux « qu'ils soient sis et situés..... et à quelque somme qu'elle puisse se monter en « meubles, immeubles, argent, debtes ou autrement. »
.....

« Pour exécuteur testamentaire du présent testament, la dite dame a donné et
« élu Mgr François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique de ce pays et
« nommé par le Roy premier évêque du Canada et en son absence M^{re}. Henri de
« Bernières, prestre, son grand vicaire, curé de l'église Notre-Dame de cette ville de
« Québec, auquel elle donne pouvoir de ce faire et d'exécuter le présent testament. »

« Ce fut fait, dicté et nomé par la dite dame de la Peltrie aux notaires en la
« présence des dites personnes et de Messire Jean Tallon, conseiller du Roy en ses
« conseils d'état et privé, intendant de justice, police et finance de la Nouvelle
« France isle de Terre-Neuve, Acadie et autres pays de l'Amérique septentrionale. »
[Extrait d'une copie sur papier signifiée dans un procès. *Archives de Lisle*].

(52) M. Henri de Bernières, curé de Québec, était le neveu de M. Jean de Bernières, seigneur de Louvigny, l'ami de Madame de la Peltrie et l'agent providentiel des préparatifs pour la mission du Canada.

(53) V. P. Dablon, *Relation de 1671 et de 1672*.

(54) Dom Claude Martin, p. 733.

(55) Dom Claude Martin, p. 734.

(56) V. *Relation de 1671 et de 1672*.

(57) P. Charlevoix, p. 375.

(58) On ne doit pas être étonné, dit un historien du Canada, M. l'abbé Ferland, de la large part qu'occupent, dans l'histoire du Canada, Madame de la Peltrie et la Mère de l'Incarnation. L'institution fondée par Madame de la Peltrie a exercé une grande influence sur la famille chrétienne dans notre pays. C'est grâce aux soins de Madame de la Peltrie et aux leçons de la Mère de l'Incarnation et de ses premières compagnes, que se formèrent, dans les premiers temps de la colonie, ces familles patriarcales dont le type s'est conservé jusqu'à nos jours.

(59) Cet essai biographique de Madame de la Peltrie est extrait de l'ouvrage que l'abbé Gaulier se propose de publier prochainement sous ce titre :

VIE

DE

MADAME DE LA PELTRIE

FONDATRICE

DU MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC

avec

L'HISTOIRE ABRÉGÉE DE CET ÉTABLISSEMENT ET DE LA COLONIE FRANÇAISE DU CANADA

TYPOGRAPHIE E. RENAUT-DE BROISE
